



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

SA au capital de 121.810.000€
Siège social :
11, avenue du Colonel Bonnet
75016 PARIS
☎ 33 1 44 14 90 20
www.synergie.fr

Sommaire

I. Rapport de Gestion	3
1. Activité du Groupe SYNERGIE en 2014	4
2. Comptes consolidés et comptes sociaux	11
3. Évènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir	16
4. Gouvernement d'entreprise	17
5. Gestion des risques	20
6. Vie du titre SYNERGIE	24
7. Autres rappels légaux	28
8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	29
II. Comptes consolidés du Groupe SYNERGIE	30
1. Bilan consolidé avant affectation	31
2. Etat du Résultat global consolidé	32
3. Tableau des flux de trésorerie	33
4. Tableau de variation des capitaux propres	34
5. Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés	35
III. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	67
IV. Comptes sociaux de SYNERGIE S.A.	69
1. Bilan de SYNERGIE SA avant affectation	70
2. Compte de résultat de SYNERGIE SA	72
3. Tableau des flux de trésorerie de SYNERGIE SA	73
4. Annexe au bilan et au compte de résultat de SYNERGIE SA	74
V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de SYNERGIE S.A.	90
VI. Déclaration de la personne responsable	92

Rapport de Gestion

- [Activité du Groupe SYNERGIE en 2014](#)
- [Comptes consolidés et comptes sociaux](#)
- [Evènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir](#)
- [Gouvernement d'entreprise](#)
- [Gestion des risques](#)
- [Vie du titre Synergie](#)
- [Autres rappels légaux](#)
- [Tableau des résultats des cinq derniers exercices](#)

I. RAPPORT DE GESTION

1. Activité du Groupe SYNERGIE en 2014

SYNERGIE : UN ACTEUR EUROPEEN DE REFERENCE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe SYNERGIE est aujourd'hui un acteur de référence incontournable dans la Gestion Globale des Ressources Humaines et occupe la cinquième place parmi les leaders de la profession en Europe. Plus de 46% du chiffre d'affaires consolidé est réalisé en 2014 à l'International.

Leader en France, présent dans 15 pays (Europe, Canada et Australie) avec un réseau de 600 agences, le Groupe intervient de façon croissante dans les secteurs tertiaires spécialisés, les industries de pointe, comme l'aéronautique et les énergies renouvelables, le BTP, les bureaux d'études, le commerce, les services et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en s'appuyant sur la parfaite connaissance des besoins de chaque utilisateur.

Le Groupe SYNERGIE s'affirme ainsi comme l'un des meilleurs spécialistes en travail temporaire, recrutement, out-placement, ingénierie sociale, conseil et formation, chacun de ces métiers nécessitant souplesse, performance et compétitivité afin de répondre aux exigences des clients auprès desquels nous agissons en tant que véritables et fidèles partenaires grâce aux 2 415 collaborateurs permanents qui interviennent quotidiennement pour déléguer plus de 50 000 employés en équivalent temps plein (E.T.P.), auprès de 95 000 entreprises clientes, en France et à l'étranger.

Chiffres-clés (données consolidées)

En millions d'euros	2014	2013	variation
Chiffre d'affaires	1.669,8	1.519,7	+9,9%
Résultat opérationnel courant (1)	76,3	61,6	+23,9%
Résultat opérationnel	73,6	56,8	+29,5%
Résultat financier	0,3	(1,8)	
Résultat avant impôt	73,8	55,0	+34,2%
Résultat net de l'ensemble consolidé	51,3	32,6	+57,4%
dont part du Groupe	50,9	32,0	+59,0%

(1) Résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels

Les évolutions législatives en Europe

L'environnement législatif continue de favoriser les Entreprises de Travail Temporaire (ETT), grâce à l'évolution des lois depuis le milieu des années 2000, qui permettent d'envisager avec une certaine confiance l'avenir de ce secteur à moyen et long terme, des tendances de fond similaires se dessinant en Europe, conduisant les ETT à développer leurs prestations auprès de tous les secteurs d'activités.

En outre, la Directive Européenne relative au travail temporaire a été adoptée définitivement en octobre 2008 par le Parlement Européen et inscrite dans le Traité de Lisbonne, avec un délai de transposition dans les Etats membres arrêté au 5 décembre 2011.

Ce texte vise à assurer la protection des travailleurs temporaires en respectant le principe de l'égalité de traitement. Il vise à garantir un niveau minimum de protection effective aux intérimaires et à mieux valoriser l'intérim dans certains Etats.

Les restrictions et interdictions concernant le recours aux travailleurs intérimaires sont désormais très limitées (cf. Article 4 de la Directive) et le principe de l'égalité de traitement s'applique dès le 1^{er} jour de la mission (Article 5).

Malgré une mise en œuvre de la Directive restant inégale dans les 27 pays de l'Union Européenne, plusieurs pays ont profité de la transposition de la Directive pour favoriser un développement de l'intérim.

Des interdictions ont ainsi été levées concernant la durée maximum des missions, les interdictions sectorielles, les cas de recours trop restreints, etc...

Les préconisations des Institutions de l'Union Européenne en faveur du déblocage du marché du travail dans le cadre d'un juste équilibre entre flexibilité et sécurité ont ouvert de nouvelles perspectives de croissance du marché de l'intérim au sein de l'Union.

1.1 Activité de l'intérim en France, de SYNERGIE et de ses filiales françaises

1.1.1 La gestion des Ressources Humaines en 2014 en France

Le chiffre d'affaires global réalisé par les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en France est en baisse de 0,3% par rapport à 2013, avec 520 000 intérimaires équivalent temps plein en moyenne (source DARES).

Selon les données établies par le PRISME, syndicat professionnel des Entreprises de Travail Temporaire, ces évolutions ont quasiment concerné l'ensemble des régions françaises, mais de manière contrastée.

Le Travail Temporaire a toutefois maintenu sa présence dans tous les secteurs économiques, les agences étant devenues des « Agences d'Emploi » intervenant dans tous les domaines se rapportant à la gestion flexible des Ressources Humaines et matérialisant ainsi le transfert progressif des missions de Pôle Emploi vers l'intérim.

Les évolutions législatives

Dans un environnement législatif favorable au travail temporaire, et conforté par la Directive Européenne, la Fonction Publique, en France, s'est également ouverte à l'intérim, avec la loi du 3 août 2009.

Les trois grands corps concernés que sont la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière totalisent près de 5 millions d'employés et offrent aux ETT de nouveaux débouchés qui pourraient atteindre à terme 100 000 à 150 000 employés en missions temporaires.

Rappelons également que la loi « Borloo » de programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005) voit ses effets positifs s'amplifier d'année en année au bénéfice des entreprises spécialisées en Gestion Globale des Ressources Humaines.

Cette dernière a mis fin au monopole de Pôle Emploi dans les domaines du placement et de l'accompagnement des chômeurs en autorisant les ETT à proposer désormais l'ensemble de leurs prestations (placement, recrutement, conseil...) auprès des entreprises utilisatrices, qui bénéficient aujourd'hui de leur expertise, préfigurant l'externalisation complète de ce secteur.

Il convient enfin de souligner l'importance de deux textes de loi ayant eu des effets à compter 2013.

En premier lieu, la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) :

Ce crédit, destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, s'élève à 6% des rémunérations brutes n'excédant pas 2,5 fois le SMIC (taux initialement de 4% en 2013).

Il est imputable sur l'impôt société de l'année concernée et des trois années suivantes.

Son utilisation doit être conforme aux objectifs de compétitivité et d'emploi : investissement, recherche et innovation, formation, recrutement, prospection de nouveaux marchés, transition écologique et énergétique et reconstitution du fonds de roulement.

En second lieu, la loi du 14 juin 2013, dite de Sécurisation de l'Emploi, a conduit à créer 20.000 contrats à durée indéterminée en 3 ans (« CDI intérimaires »), ce qui accroît l'attractivité de l'intérim pour les cadres et techniciens hautement qualifiés ; la durée maximum des contrats à durée déterminée a par ailleurs été fixée à 24 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2014 (les contrats de travail temporaire étant également exclus de cette disposition).

1.1.2 SYNERGIE en France

En France, le Groupe a maintenu une activité élevée portant ainsi son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année à 896,9M€, supérieur à 2013 (+5,4%), dans une activité en baisse d'environ 0,3% selon l'indicateur du PRISME.

Les investissements stratégiques réalisés depuis plusieurs années ont continué à porter leurs fruits :

- Accélération du développement sur le marché de l'aéronautique, très dynamique et demandeur en personnel très qualifié et spécialisé.

L'aéronautique présente à long terme des perspectives exceptionnelles, qui incitent les constructeurs et leurs partenaires du secteur à étoffer significativement leurs équipes ; SYNERGIE a renforcé ses expertises en conséquence, et renouvelé notamment les salons régionaux qui ont permis de capter des candidatures par centaines.

- Développement des *Open Centers*

Ce concept innovant pour l'emploi, dédié principalement aux métiers du tertiaire, a permis :

- D'optimiser le *sourcing* des compétences grâce à une mutualisation des expertises sectorielles, qui permet de mieux exploiter le potentiel de chaque candidat.
- De répondre de façon horizontale à l'ensemble des besoins d'une entreprise ou d'un établissement public qui peut y réaliser des sessions complètes de recrutement.
- Ce modèle, mis en œuvre à Paris dès la fin 2008, a été étendu à d'autres grandes métropoles en France (dont Nantes, Toulouse, Lyon, Bordeaux et Marseille) puis à l'International (Milan, Gand et Anvers).
- La diversification des activités dans le domaine du placement, de la formation et du handicap s'est également poursuivie.

- Accélération des prestations auprès du secteur public

Les réponses positives aux consultations des marchés publics pour lesquels il a été constitué une cellule spécialisée, ont fortement augmenté et ont généré un chiffre d'affaires de plus de 10 M€ en 2014.

Une clientèle composée de PME/PMI et de Grands Comptes

SYNERGIE a développé une stratégie très proactive de conquête de nouveaux clients, notamment dans son cœur de cible que sont les PME/PMI, qui représentent toujours près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe, et accéléré ses partenariats avec la clientèle « Grands Comptes » européenne.

L'offre globale de services

Au cours de l'année 2014, un grand projet « SYNERGIE 2014 » a été lancé afin de trouver de nouvelles solutions pour développer l'ensemble des activités du Groupe en France, en phase avec les attentes du marché.

Ce projet s'est élaboré avec de nombreux collaborateurs, représentant la Direction, les filiales et les différents métiers, qui durant un an, dans le cadre de commissions de travail ont su tirer parti des synergies du Groupe pour construire des offres innovantes.

Ainsi, les processus opérationnels relatifs aux activités de travail temporaire ont été renouvelés afin de renforcer la proximité avec les clients et les candidats / intérimaires et de répondre au mieux à leurs besoins. De nouvelles offres de services dans le recrutement CDI/CDD ont également été développées, en créant la marque Synergie Recrutement et une organisation dédiée. L'intégration de cinquante consultants permettra d'amplifier en 2015 le recrutement de personnel qualifié à haute valeur ajoutée.

Des offres innovantes ont également été créées afin de répondre aux besoins de dématérialisation de certains clients ; des efforts en matière de diversité se sont poursuivis, et des propositions de prestations sont offertes pour l'accompagnement des jeunes, des seniors, des personnes en situation de handicap, etc...

Enfin la gamme de services de conseil RH s'est élargie notamment en matière de gestion des compétences, de formation et d'entretien professionnel, suite à la dernière réforme de la formation.

Un plan de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe SYNERGIE en France s'est déployé au cours du premier semestre 2015, permettant à la force commerciale du réseau de détecter tout besoin en Ressources Humaines et d'y répondre.

1.2 Activité du Groupe à l'International présent aujourd'hui dans 15 pays

SYNERGIE a affiché des performances, sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 772,9M€ à l'International.

Cette activité hors France a représenté 46,3% de l'activité du Groupe en 2014 contre 11% en 2002 et constitué un véritable relais de croissance et de profitabilité.

Au cours de l'année 2014, la majorité des filiales implantées hors de France a surperformé leur marché respectif.

Ces réalisations ont été confortées par une forte intégration de SYNERGIE à l'échelle européenne, qui lui permet de capter de nouveaux grands comptes d'année en année.

Ce développement a conduit le Groupe à constituer en 2013 une cellule dédiée dans le détachement de personnel qualifié entre pays européens. Ainsi SYNERGIE a créé « Global Cross Sourcing by SYNERGIE », offre inédite pour un groupe français, assurant, grâce à ses expertises multi-catégorielles, le détachement d'intérimaires transnationaux et répondant ainsi à un enjeu majeur du marché de l'emploi : les besoins de compétences.

Par ailleurs, l'objectif étant de fluidifier les détachements de personnel qualifié des pays offreurs (Europe de l'Est et du Sud principalement) vers les pays demandeurs (Europe du Nord, mais également Australie, Afrique et Asie), une cellule de recrutement spécifique avait été mise en place dès 2012 par ACORN, la filiale britannique de SYNERGIE, afin de placer à l'International et en premier lieu en Australie du personnel spécialisé dans des secteurs à fort développement économique, tels que l'extraction de pétrole, gaz et minéraux (construction, ingénierie, informatique, logistique...); des bureaux ont été ouverts à Perth, Adélaïde et Darwin, permettant également de lancer une activité de travail temporaire dans cette zone.

1.2.1 En Europe du Sud

L'évolution de l'activité en Europe du Sud a été marquée par :

- Une activité en très forte progression dans la Péninsule Ibérique
- La poursuite de la croissance en Italie

Dans ces conditions, le niveau d'activité globale a progressé de plus de 22%, le taux de pénétration du Travail Temporaire restant aux alentours de 1% de la population active dans les trois pays constituant l'« Europe du Sud », laissant augurer des perspectives de croissance encourageantes à court terme.

En millions d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	318,3	259,9
Résultat opérationnel courant	7,3	4,6
Résultat financier	(0,5)	(0,5)
Résultat net de l'ensemble consolidé	4,0	2,4

Italie

Le chiffre d'affaires, réalisé avec une clientèle mixte de grands comptes et de PME/PMI sur le modèle de la France, a progressé de 8,3% sur l'ensemble de l'année, pour atteindre 174,1M€.

Ce dynamisme, favorisé par la création régulière de nouvelles agences a permis de maintenir la rentabilité opérationnelle à 2,5% du chiffre d'affaires.

Espagne

Après avoir intégré avec succès le réseau SOLEMPLEO (chiffre d'affaires de 13,7M€ sur l'ensemble de l'année), la croissance de la filiale s'est établie à 46,8 % (+32,1% à périmètre constant), lui permettant de largement dépasser le cap de 100M€ avec 118,3M€ réalisés.

Dans un contexte économique favorable, où l'Espagne bénéficie en outre du fort développement de ses exportations, le résultat opérationnel courant s'est établi à 2,5M€ (contre 0,6M€ en 2013).

Portugal

Tout comme en Espagne, la reprise économique a pleinement bénéficié à SYNERGIE Portugal, dont le chiffre d'affaires est en hausse de plus de 40% pour atteindre 26M€.

Il en a également résulté un effet de levier favorable sur le résultat opérationnel, qui s'est élevé à 0,5M€ en 2014 contre 0,1M€ en 2013.

1.2.2 En Europe du Nord et de l'Est

Le Groupe a poursuivi sa progression en Europe du Nord et de l'Est en 2014 (+12%), améliorant significativement contribution de cette zone au résultat net du Groupe.

En millions d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	421,0	376,7
Résultat opérationnel courant	15,6	16,1
Résultat financier	(0,4)	(0,5)
Résultat net	9,0	6,8

Belgique / Luxembourg

Le chiffre d'affaires de la zone Belgique / Luxembourg a atteint le record historique de 184,3M€ (+10,7%) confirmant le dynamisme de la Belgique, qui représente le 2^{ème} marché de SYNERGIE.

Deux OpenCenters ont été ouverts l'un à Gand (mi 2014) l'autre à Anvers (début 2015).

Le résultat opérationnel s'est élevé à 9,4M€, contribuant au résultat net du Groupe pour 6M€.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires s'est établi à 144,7M€, en forte progression par rapport à 2013 (+13,6% à devise constante).

Dans un contexte de forte concurrence, en particulier sur les grands comptes, le résultat opérationnel du Groupe ACORN, qui a investi en renforçant ses structures, s'est établi à 2,5M€ et le résultat net à 1,5M€.

La délégation du management des services en ressources humaines et la pérennité des grands comptes garantissent un bon niveau d'activité pour 2015.

Allemagne

En 2014, GMW est devenue SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 39M€ contre 36,7M€ en 2013 (+13,6%).

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 2,7M€, l'impact de la mise en place de l'égalité de traitement des intérimaires, opérée par étape sur 2013 et 2014 ayant peu affecté les marges de la filiale qui avait anticipé la réforme.

La demande restant forte en Allemagne, le Groupe a mis en œuvre les moyens afin de répondre à la recherche de main d'œuvre qualifiée, en optimisant le *cross sourcing* au sein du Groupe, et poursuivra cette action en 2015.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'est élevé à 25,3M€ (contre 24,2M€ en 2013) dans un marché en légère baisse.

Les performances ont à nouveau été contrastées au sein de nos activités, la délégation de salariés issus de l'Europe de l'Est s'avérant particulièrement performante, alors que le transport et la logistique étaient affectés par les difficultés rencontrées par ce secteur à l'échelle nationale.

La rationalisation des structures a permis d'atteindre un résultat opérationnel courant de 1M€.

La montée en puissance du réseau généraliste, et l'objectif de devenir un acteur national, présagent d'une plus grande contribution de ce pays à l'avenir.

Suisse

Le chiffre d'affaires de SYNERGIE SUISSE, s'est établi à 25,7M€ en diminution par rapport à 2013.

Il convient de souligner que l'impact de la diversification de la clientèle a porté ses fruits, avec une diminution de la part de l'activité exercée dans le bâtiment construction, et permis de générer un résultat opérationnel bénéficiaire.

Europe de l'Est

Les filiales tchèques ont réalisé un chiffre d'affaires global de 2,1M€ en 2014 supérieur à celui de 2013, une restructuration opérée en cours d'année devant permettre un retour aux bénéfices en 2015.

1.2.3 International hors Europe

Canada

L'exercice 2014 a été marqué par l'adoption d'une nouvelle dénomination et d'une nouvelle marque : SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL, renforçant l'appartenance au Groupe.

Par ailleurs, au cours du 3^{ème} trimestre 2014, SYNERGIE a repris en direct l'exploitation des franchises de Calgary (Alberta) et de Toronto Nord (Ontario), lui permettant de se déployer dans ces zones géographiques et de gagner de nouvelles parts de marché, grâce au développement accéléré de grands comptes nationaux.

Le réseau de 21 agences, couvre l'ensemble du territoire canadien, le bureau de Vancouver, en Colombie Britannique, restant désormais le seul franchisé.

Le chiffre d'affaires de la filiale canadienne s'est élevé à 30,9M€ en 2014 en légère hausse à devise constante, la plus grande contribution des clients du secteur tertiaire permettant d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.

Australie

La filiale australienne créée en 2012, qui développe conjointement les activités de placement de personnel hautement qualifié en provenance d'Europe et celles plus traditionnelles de travail temporaire et de placement de permanents, a vu son chiffre d'affaires passer de 0,7M€ en 2013 à 2,7M€ en 2014, le résultat opérationnel ayant atteint l'équilibre.

2. Comptes consolidés et comptes sociaux

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 8 avril 2015.

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 Comptes consolidés du Groupe

2.1.1 Le périmètre 2014

Le périmètre des entités consolidées figure en note n°3 de l'Annexe aux comptes consolidés. Il n'y a pas eu de variation par rapport à 2013.

2.1.2 La structure bilantielle

La lecture du bilan consolidé de SYNERGIE met en évidence :

A l'actif

- le maintien des survaleurs à un niveau modéré (74,1M€), l'augmentation reflétant l'impact de la valorisation de la Livre Sterling ;
- la diminution de 1,7M€ des autres immobilisations incorporelles correspondant aux amortissements constatés sur les clientèles et marques acquises ;
- des immobilisations corporelles supportant l'activité du Groupe s'élève à 29,2M€, avec une hausse due à l'acquisition d'un bien immobilier ;
- la hausse du poste clients liée à l'évolution de l'activité au cours du dernier trimestre ;
- un niveau de trésorerie très élevé (67,1M€ contre 29,0M€ en 2013).

Au passif

- l'augmentation des capitaux propres qui s'établissent à 269,7M€ (dont part du Groupe 267,8M€) ;
- une hausse des passifs non courants liée à des emprunts finançant les investissements (3,9M€) ;
- une augmentation des passifs courants, liée à l'activité.

2.1.3 Le compte de résultat**Chiffres consolidés significatifs par zone géographique**

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant (1)	
	2014	2013	2014	2013
France	896,9	850,7	52,5	40,1
Italie	174,1	160,8	4,3	3,9
Espagne	118,3	80,6	2,5	0,6
Portugal	26,0	18,5	0,5	0,1
Europe du Sud	318,3	259,9	7,3	4,6
Belgique, Luxembourg	184,3	165,6	9,4	8,9
Pays-Bas	25,3	24,2	1,0	1,4
Allemagne	38,8	36,7	2,7	2,7
Royaume-Uni	144,7	120,3	2,5	3,6
Suisse	25,7	27,3	0,1	(0,4)
Europe de l'Est	2,1	1,9	(0,1)	(0,1)
Europe du Nord	420,9	376,0	15,7	16,2
Canada / Australie	33,7	33,1	0,9	0,7
TOTAL	1.669,8	1.519,7	76,3	61,6

(1) Résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels (« Ebita »)

➤ **Le chiffre d'affaires**

SYNERGIE a affiché des performances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, qui lui ont permis d'atteindre son plus haut niveau historique avec un chiffre d'affaires global de 1.669,8M€.

La part contributive du placement et les autres activités de ressources humaines (formation, outsourcing...) s'élève à 1,3% du chiffre d'affaires global, avec un potentiel de marge supérieure à celle de nos activités traditionnelles.

➤ **Le Résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels**

En millions d'euros	2014 (S1)	2014 (S2)	2014	2013
Chiffre d'affaires	793,9	876,0	1.669,8	1.519,7
Résultat opérationnel courant	34,7	41,6	76,3	61,6
Soit en % du CA	4,4%	4,7%	4,6%	4,1%

Dans un contexte de reprise progressive, la hausse du résultat opérationnel s'explique compte tenu :

- d'une croissance rentable et maîtrisée sur la quasi-totalité des zones où le Groupe intervient, avec une progression particulièrement remarquée à l'international ;
- de l'effet de levier constaté au cours du second semestre ;
- de l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en France.

Les dépréciations de créances douteuses ont été réduites à seulement 0,32% du chiffre d'affaires, avec une amélioration significative du ratio client en France et en Italie.

Les amortissements (5.061K€) sont de même niveau qu'en 2013, illustrant des investissements réguliers pour l'ensemble du Groupe.

Ebita	2014 % CA	2013 % CA
France	5,8%	4,7%
Europe du Sud	2,3%	1,8%
Europe du Nord et de l'Est	3,7%	4,3%
Canada Australie	2,6%	2,1%
SYNERGIE consolidé	4,6%	4,0%

➤ Le résultat opérationnel

Les éléments à caractère exceptionnel suivants permettent d'expliquer le passage du résultat précédent au résultat opérationnel en 2014 :

- 1) les amortissements des incorporels liés aux acquisitions se sont élevés à 2,2M€, au même niveau qu'en 2013.
- 2) Des éléments exceptionnels peu significatifs tant en 2014 (0,5M€) qu'en 2013 (0,4M€).

➤ Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier s'établit à 0,9M€, en amélioration sensible par rapport à 2013, du fait de l'amélioration de la trésorerie en premier lieu.

Les parités des devises étrangères ont conduit à enregistrer un montant de 1,2M€ en « autres produits financiers » (contre une charge de 0,6M€ en 2013).

➤ Le résultat avant impôt

Il résulte de ce qui précède un bénéfice avant impôt de 73,8M€.

➤ Le résultat net

Compte tenu de la CVAE (12,3M€ relatifs aux filiales françaises) d'une part, de l'impôt sur les bénéfices et de la fiscalité différée d'autre part, le bénéfice net consolidé s'élève à 51,3M€ (dont part du Groupe 50,9M€).

2.2 Comptes sociaux de SYNERGIE

2.2.1 La structure bilantielle

La lecture du bilan au 31 décembre 2014 de SYNERGIE SA met en évidence :

A l'actif

- l'actif immobilisé de l'ordre de 107,5M€, stable ;
- l'actif circulant en hausse, en corrélation avec une activité forte dans les deux derniers mois de l'exercice et compte tenu de l'impact de l'augmentation du CICE ;
- une trésorerie largement excédentaire incluant des placements à court terme pour 45,2M€.

Au passif

- un haut niveau de capitaux propres à 218,9M€ après versement de dividendes (7,2M€) ;
- une diminution de la provision pour risque de change (1,1M€) ;
- un recours aux établissements de crédit très limité (1,3M€) ;
- des dettes courantes d'exploitation en hausse et liées à l'activité des derniers mois.

Conformément à la loi, nous vous précisons que le crédit fournisseur (hors formation et factures non parvenues) s'est élevé à 49 jours en moyenne, les échéances dépassées se ventilant comme suit au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros	2014
non échu	484
moins de 30 jours	21
entre 30 et 60 jours	45
entre 60 et 90 jours	10
entre 90 et 120 jours	12
plus de 120 jours	685
Total	1 257

2.2.2 Le compte de résultat

En millions d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	881,8	836,9
Résultat d'exploitation	41,0	28,8
Résultat financier	7,5	7,5
Résultat net	44,6	36,0

Le bénéfice net de SYNERGIE SA s'élève à 44,6M€ pour un chiffre d'affaires de 881,8M€. La contribution de SYNERGIE SA à l'activité du Groupe, avec 54% du volume des affaires traitées, reste prépondérante tout en se rééquilibrant d'année en année au bénéfice des filiales étrangères.

Il convient de souligner :

- l'incidence significative du CICE sur le résultat d'exploitation ;
- le résultat financier de 7,5M€ qui comprend des dividendes à hauteur de 6,5M€ ;
- un résultat exceptionnel peu significatif de (0,5M€).

La distribution de dividendes de certaines filiales à SYNERGIE SA pour 6,5M€ en 2014, contre 7M€ en 2013, est sans effet sur les comptes consolidés.

Compte tenu de ces résultats et d'une structure financière de SYNERGIE à nouveau renforcée, l'affectation projetée du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	44.648.254,22 €
Report à nouveau antérieur	31.645.673,58 €
Résultat disponible	76.293.927,80 €
Réserve légale	2.232.412,71 €
Bénéfice distribuable	74.061.515,09 €
Dividendes	(9.744.800,00) €
Réserve pour actions propres	(401.617,75) €
Réserve facultative	(5.445.262,25) €
Report à nouveau	58.469.835,09 €

Il sera proposé de distribuer un dividende pour un montant total de 9.744.800€. Le dividende, mis en paiement au plus tard le 22 juin 2015, sera de 0,40€ pour chacune des 24 362 000 actions.

La réserve pour actions propres n'est que temporaire et correspond aux titres auto-détenus au 31 décembre 2014.

Les actionnaires fiscalement domiciliés en France ont été informés que la loi de finances n°2012-1509 du 29 décembre 2012 pour 2013 a soumis les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013 à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu et supprimé le prélèvement forfaitaire libératoire. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'abattement égal à 40% du montant reçu est maintenu en application des dispositions prévues au 2^o et 3^o de l'article L-158 du code Général des Impôts.

Il a été instauré parallèlement à compter du 1^{er} janvier 2013 un prélèvement au taux de 21% du montant distribué, non libératoire de l'impôt sur le revenu, prélevé à la source, sous réserve de dépenses obtenues dans les conditions prévues à l'article 242 quater du Code Général des Impôts.

2.3 Financement de SYNERGIE et du Groupe

2.3.1 Financement de SYNERGIE

Au 31 décembre 2014, SYNERGIE SA bénéficie d'une trésorerie nette d'endettement positive de 83,5M€ (retraitée des comptes courants vis-à-vis des filiales du Groupe) contre 45,9M€ à la clôture de 2013.

Par ailleurs, SYNERGIE SA participe au financement du besoin en fonds de roulement de certaines filiales par apports en compte courant et octroi de cautions aux établissements bancaires locaux.

2.3.2 Financement du Groupe

En millions d'euros	2014	2013
Capitaux propres consolidés	269,7	225,0
Trésorerie nette	41,4	5,2
Endettement financier	(13,9)	(10,3)
Trésorerie nette de tout endettement	27,5	(5,1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	45,4	22,9
Investissements hors variation de périmètre	7,3	4,8
Coût de l'endettement financier net/chiffre d'affaires	0,06%	0,08%

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité diminue de 4,5M€, grâce à une bonne maîtrise du crédit client.

La trésorerie disponible a permis de couvrir les investissements courants (7,3M€), le remboursement des emprunts (0,9M€) ainsi que le paiement des dividendes (7,2M€).

Comme constaté sur le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'effet conjugué de ces éléments a permis de dégager une trésorerie très largement positive : 41,4M€.

Les capitaux propres s'élèvent à 269,7M€ mettant en évidence la solidité du Groupe SYNERGIE en lui garantissant son indépendance financière et son statut européen, et confortés par l'absence d'endettement, permettent d'envisager sans risque la poursuite de nouvelles acquisitions.

3. Évènements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

3.1 Evènements importants postérieurs à la clôture

Aucun évènement important postérieur à la clôture de l'exercice 2014, susceptible de remettre en cause les comptes, n'est survenu.

3.2 Perspectives d'avenir en France et à l'International

L'environnement législatif

Les législations continuent à évoluer, dans le cadre de la Directive Européenne, offrant plus de souplesse à l'emploi tout en le sécurisant (« flex sécurité ») ; des négociations entre gouvernements et partenaires sociaux se sont poursuivies à ce sujet en 2014.

En France, les récentes dispositions du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi), ainsi que celles relatives à la création d'un CDI intérimaire valorisent le secteur de l'intérim.

Le contexte macroéconomique

La convergence des politiques monétaires, les faibles taux d'intérêt et de certaines énergies sont autant de facteurs positifs qui doivent conduire l'économie mondiale vers une croissance plus régulière.

Avec une croissance du PIB dans la zone euro de l'ordre de +1,4% en 2015 et +2% en 2016 selon les prévisions de l'OCDE, la reprise économique se dessine en Europe.

Elle favorise à nouveau le développement de la main d'œuvre flexible et des offres globales en matière de gestion des ressources humaines ; une croissance à deux chiffres et en amélioration sensible est désormais attendue pour 2015 sur les marchés de l'intérim dans plusieurs pays européens.

En France, selon une enquête menée par Pôle Emploi, les entreprises prévoient de réaliser plus de 1 700 000 embauches, soit une hausse des intentions de recrutement de 2,3% par rapport à 2014.

Le Groupe SYNERGIE

Les premiers mois de l'exercice confirment à nouveau le dynamisme de SYNERGIE sur l'ensemble de ses marchés, avec une croissance particulièrement forte à l'International qui représente désormais depuis le mois de mars de cette année 50% de son activité consolidée.

Dans ce contexte, le Groupe poursuit sa stratégie de déploiement sur des zones géographiques et des secteurs d'activité dynamiques, en particulier en dehors de l'hexagone, conjointement à une recherche active de cibles, principalement dans le Nord de l'Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique...), SYNERGIE ayant pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros dans les deux ans qui viennent.

En outre, le Groupe entreprend également toutes les actions pour consolider son *sourcing*, une création de filiale en Pologne devant se réaliser en 2015.

4. Gouvernement d'entreprise

4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs). SYNERGIE respecte à ce jour les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Daniel AUGEREAU	Président
Nadine GRANSON	Administrateur
Yvon DROUET	Administrateur
Julien VANEY	Administrateur

Aux termes des articles XIV « *Président du Conseil* » et XV « *Directeur Général* » des statuts de la Société, l'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général est fixé à soixante-dix ans. Afin de permettre une continuité des mandats de Président et de Directeur Général, il sera proposé de modifier dans les septième et huitième résolutions soumises à l'Assemblée Générale, les articles XIV « *Président du Conseil* » et XV « *Directeur Général* » des statuts, afin de relever cet âge limite à soixante-quinze ans.

4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les données des tableaux suivants sont en milliers d'euro.

Synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Daniel AUGEREAU	555	463
Yvon DROUET	183	173
Julien VANEY	180	136
Nadine GRANSON	123	116
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	1 041	888

Tableau récapitulatif de chaque dirigeant mandataire social

Daniel AUGEREAU	2014		2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	380	380	318	318
- rémunération variable	162	162	120	120
- indemnité conventionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	13	13	25	25
TOTAL	555	555	463	463

Yvon DROUET	2014		2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	157	157	149	149
- rémunération variable	23	23	22	22
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	2	2	2	2
TOTAL	183	183	173	173

Julien VANEY	2014		2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	180	180	132	132
- rémunération variable				
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature			4	4
TOTAL	180	180	136	136

Nadine GRANSON	2014		2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	110	110	103	103
- rémunération variable	13	13	13	13
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature				
TOTAL	123	123	116	116

Tableau sur les jetons de présence : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social : Néant

5. Gestion des risques

La gestion des risques, préoccupation majeure de la Direction

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux risques et incertitudes liés à l'activité du Groupe. Pour plus d'informations sur les contrôles mis en place et les actions engagées pour prévenir ces principaux risques, nous vous invitons à vous reporter au Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne.

5.1 Gestion des risques financiers

Risque de taux

L'intégralité des emprunts en cours de remboursement au 31 décembre 2014 a été souscrite à taux fixe. Compte tenu de la baisse significative des taux en 2014, ceux afférents aux emprunts les plus significatifs ont été renégociés début 2015.

Le taux moyen des intérêts relatifs aux emprunts du Groupe s'est élevé à 2,76% en 2014.

Risque de change

Notre développement en Grande-Bretagne par acquisitions successives depuis décembre 2005, financées en partie par apport en compte courant, et l'évolution des monnaies anglaise et canadienne ont conduit le Groupe à être plus sensible aux effets des variations de cours des devises ; le résultat financier 2014 a été impacté des effets de change entre l'euro et la livre sterling ; il en a résulté une reprise de provision en 2014.

Afin de limiter ce risque, le financement des prochaines acquisitions de filiales, hors zone euro, sera assuré via une filiale locale par des emprunts effectués dans le pays concerné ; le remboursement du compte courant actuellement détenu sur la holding britannique atténuera également les aléas liés au change.

➤ Cours des monnaies par rapport à l'euro

1 euro = Cours	à la clôture		moyen sur 12 mois	
	2014	2013	2014	2013
Livre sterling	0,7789	0,8337	0,8031	0,8501
Dollar canadien	1,4063	1,4671	1,4636	1,3771
Franc suisse	1,2024	1,2276	1,2127	1,2291
Couronne tchèque	27,7350	27,4270	27,5513	26,0270
Dollar australien	1,4829	1,5423	1,4723	1,3936

Risques de liquidité et de crédit

Compte tenu d'une situation de trésorerie positive et de l'absence d'endettement, les risques de liquidité et de crédit sont estimés non significatifs.

La possibilité de recourir au financement du CICE, par cession de créance à un établissement financier, renforce la situation financière du Groupe au regard de ces risques.

Risques d'actions et de placements

En matière de gestion des placements financiers, SYNERGIE mène une politique très prudente.

En effet, les placements réalisés correspondent à des SICAV monétaires à très court terme, en grande majorité achetées et vendues au cours du même mois, pour lesquelles il n'y a pas de risque, ainsi qu'à des comptes à terme à un mois au plus.

Les actions propres sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité d'une part et du programme de rachat d'autre part.

5.2 Gestion des risques non financiers

La notoriété de SYNERGIE et de ses filiales, leur positionnement de généraliste et le volume des affaires traitées, permettent de répondre aux appels d'offres des clients nationaux et internationaux (grands comptes) afin de poursuivre leur développement et de gagner régulièrement des parts de marché.

Le Groupe détient environ 5% de parts de marché en France et de 1 à 3% dans de nombreux pays européens où il est fortement implanté (Belgique, Italie, Espagne, Portugal).

A toutes fins utiles, nous soulignons que le Groupe n'a pas fait l'objet de sanction du Conseil de la Concurrence pour pratiques anticoncurrentielles.

Risque Clients

Le Groupe conserve son indépendance vis-à-vis de ses clients, seul un client contribuant pour plus de 1% au chiffre d'affaires consolidé.

Dans ce contexte, l'optimisation de la gestion du poste client est un acte quotidien. Sur ce point, et depuis de nombreuses années, nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la notion de « risque client » et à la maîtrise des délais de paiements.

Les processus de blocage d'encours autorisés, liés au risque client tel qu'il a été estimé par le service « Crédit Management » et intégrés dans les logiciels métier et force de vente, constituent des aides efficaces à la décision et à la limitation de ce risque.

Grâce à ces méthodes, le Groupe assure le développement de ses ventes dans un environnement sécurisé.

Risque lié à la marque

Dans le cadre de sa politique de marque, le Groupe est amené à concéder l'utilisation de ses marques et représentations graphiques à ses filiales par des contrats de licences négociés.

La politique d'image nous conduit ainsi à déposer régulièrement de nouvelles marques et slogans afin d'adapter notre identité à l'évolution économique et à notre internationalisation.

En outre, le Groupe est amené à conduire une politique énergique de défense de la marque « SYNERGIE » lorsque notamment des tiers exploitent le terme « SYNERGIE » pour désigner d'une part des activités qui, sans être similaires ou connexes, peuvent viser des services

protégés ou d'autre part des activités plus directement concurrentielles se rapportant au travail temporaire ou à la Gestion des Ressources Humaines. C'est ainsi qu'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 4 avril 2007 a consacré « SYNERGIE » marque notoire en France.

Les actions de sponsoring dans divers sports représentent un support médiatique qui valorise la notoriété de la marque.

Il convient enfin de préciser que la majeure partie des filiales européennes de travail temporaire développe la marque SYNERGIE.

Risque Juridique et Fiscal

Le contrôle interne, sur le plan juridique, se fonde sur un principe de précaution, qui résulte d'une part d'une attitude responsable de chaque collaborateur et d'autre part d'une intervention en amont des sujets majeurs, ainsi que d'une position active dans la résolution des litiges en aval.

La sélection des conseils externes et des avocats du Groupe se fonde sur des critères qualitatifs et un ratio coût/délai optimisé. Une révision de l'application de ces critères est régulièrement menée.

Législation sociale spécifique au Travail Temporaire

La majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans le travail temporaire, qui est soumis en France comme dans les autres pays de la zone euro où nous sommes implantés, à une législation spécifique, dont les principales caractéristiques, proches d'un Etat à l'autre, permettent à notre activité de s'intégrer dans les économies nationales afin de favoriser la souplesse de l'emploi.

Ce contexte illustré par les progressions significatives réalisées ces dernières années et la généralisation de la législation du travail temporaire dans l'Union Européenne atteste du caractère pérenne de l'activité.

L'ouverture des sociétés de travail temporaire au placement, voire à d'autres prestations RH, sur les principales zones concernées (France, Italie, Belgique) conforte cette position.

Il convient par ailleurs de rappeler que les législations française, italienne, espagnole, portugaise et luxembourgeoise exigent la présentation d'une caution émanant d'un établissement financier en garantie du paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées.

Compte tenu de la structure du compte de résultat et de la prédominance des postes salaires et charges sociales au sein des comptes d'exploitation, l'ensemble des mesures sociales et les décisions ayant une incidence directe sur les salaires (ex : législation sur le temps de travail et évolution du SMIC en France) ou les charges sociales (allègements divers, variations des taux de cotisations, etc.) peuvent avoir un impact sur les comptes de la société.

Dans ce contexte, les effets de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur le Travail Temporaire au sein de chaque pays sont suivis avec attention, une harmonisation des législations s'opérant progressivement.

Nous n'avons pas connaissance d'autres évolutions législatives sur les principales zones d'implantation en Europe pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Risque informatique

Dans un contexte où l'informatique et les nouvelles technologies représentent un enjeu majeur pour soutenir le développement commercial, le Groupe adapte de manière constante ses logiciels et architectures afin de tenir compte des demandes des administrations et des clients.

Par ailleurs, des évolutions significatives du système informatique administratif conduisent le Groupe à être particulièrement attentif à la centralisation et la préservation des informations recueillies ; en conséquence une réflexion permanente est engagée sur l'évaluation des risques IT pouvant impacter les données informatiques et comptables, avec une mise à jour des procédures y afférent.

Afin de garantir la pérennité et la sécurité physique de ses outils de gestion, et plus particulièrement de ses programmes et de ses données informatiques, la société a finalisé un plan de secours et de reprise informatique du centre administratif de SYNERGIE SA.

Les filiales étrangères font l'objet de procédures de sauvegarde des données et des logiciels d'exploitation afin d'assurer la pérennité de leurs systèmes informatiques.

Risque technologique

L'activité du Groupe n'expose pas celui-ci à un quelconque risque technologique au sens de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce.

Risque environnemental

Compte tenu de son activité de services, le Groupe n'est pas exposé à un risque environnemental majeur.

Toutefois, dans le cadre de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article R.225-105 et suivants du Code de commerce, le Groupe présente à l'Assemblée Générale un Rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale comprenant notamment l'ensemble de sa politique environnementale, conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Assurances et couverture des risques

Les risques exceptionnels sont couverts par des programmes d'assurances négociés par la Direction Générale. Ces programmes sont obligatoires et garantissent un niveau de couverture adapté. Ils sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs de notoriété internationale.

Les programmes d'assurances couvrent notamment les risques opérationnels suivants :

- les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe ;
- les domaines spécifiques tels que multirisques locaux, flottes automobiles, parcs informatiques et assurances dirigeants et mandataires sociaux.

6. Vie du titre SYNERGIE

6.1 Informations générales et évolution du titre

Capital social

Le capital social de SYNERGIE SA s'élève à 121.810.000€ et se compose de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Cotation

SYNERGIE a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1987 et cotée au Compartiment B d'Euronext Paris depuis la Réforme des Marchés dans la nouvelle configuration boursière européenne sous le code ISIN FR0000032658.

Durant l'exercice, le cours de l'action a évolué entre un plus bas de 14,47€ (le 8 janvier 2014) et un plus haut de 21,79€ (le 2 mai 2014). Le dernier cours au 31 décembre 2014 était de 18,65€ (contre 14,59€ le 31 décembre 2013).

Il s'est traité en moyenne 13 227 titres par séance en 2014 contre 9 810 en 2013.

La capitalisation boursière s'élève à 447.696.414 € au 31 décembre 2014 sur la base du cours moyen des soixante dernières séances de l'année.

SYNERGIE a intégré le SRD Long le 24 décembre 2013 et est entré dans le MSCI Small Cap Index le 25 novembre 2014.

Liquidité du titre

Un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI (anciennement AFEI) a été signé le 28 janvier 2007 entre la Société, émetteur, et Oddo Midcap, animateur.

La liquidité du titre a fortement progressé en 2014 avec une moyenne de l'ordre de 250K€ par jour.

Négociation des actions et droits de vote

Les actions de SYNERGIE sont librement négociables et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice de droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Dividende unitaire	Dividende unitaire rapporté à 24 362 000 actions
2011	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €
2012	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €
2013	7.308.600 €	0,30 €	0,30 €

Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2012, 2013 et 2014 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

Calendrier des annonces financières

PUBLICATION INFORMATION FINANCIERE	ANNUELS PROVISOIRES	TRIMESTRIELS (T1)	SEMESTRIELS	TRIMESTRIELS (T3)
Date prévisionnelle (*)	8 avril 2015	29 avril 2015	9 septembre 2015	21 octobre 2015
PUBLICATION CHIFFRES D'AFFAIRES	TRIMESTRIEL (T1)	TRIMESTRIEL (T2)	TRIMESTRIEL (T3)	TRIMESTRIEL (T4)
Date prévisionnelle (*)	29 avril 2015	22 juillet 2015	21 octobre 2015	27 janvier 2016
INFORMATIONS INVESTISSEURS	AGO	REUNION ANALYSTES 1	REUNION ANALYSTES 2	VERSEMENT DIVIDENDES
Date prévisionnelle	17 juin 2015	9 avril 2015	10 septembre 2015	22 juin 2015

(*) après Bourse

6.2 Actionariat

Pourcentage du capital détenu par les actionnaires ayant une participation significative

En application des dispositions légales, nous vous précisons que la société SYNERGIE INVESTMENT, contrôlée par M. Henri BARANDE détenait 70,93% du capital et 83,42% des droits de vote exerçables au 31 décembre 2014.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

Auto contrôle

Au 31 décembre 2014, il existe 369 414 actions d'autocontrôle détenues dont 16 951 dans le cadre du contrat de liquidité et 352 463 au titre du programme de rachat d'actions propres tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2014.

6.3 Le programme de rachat d'actions propres

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 241 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, la société SYNERGIE a mis en place un programme de rachat de ses propres actions.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015, il sera proposé de renouveler au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social, soit 974 480 actions sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2014.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association française des marchés financiers) reconnue par l'AMF ;
- La conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
- L'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte.

La société s'engage ainsi à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 4% de son capital. Les actions déjà détenues par la Société seront prises en compte pour le calcul de ce seuil.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange), dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Nombre de titres et part du capital détenus par SYNERGIE au 2 avril 2015 :

Au 2 avril 2015, le capital de SYNERGIE était composé de 24 362 000 actions.
A cette date, la société détenait 364 062 actions propres, soit 1,49% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenu directement ou indirectement :

Au 2 avril 2015, les actions propres détenues par SYNERGIE sont réparties comme suit :

- 11 599 actions acquises au titre de l'animation de marché ;
- 352 463 actions acquises en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

4% du capital social soit 974 480 actions ordinaires. Compte tenu des actions auto-détenues à la date du 2 avril 2015, soit 364 062 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 610 418, soit 2,51% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix maximum d'achat proposé serait de 30€ par action.

Le montant maximal consacré aux acquisitions ne pourra dépasser 29.234.400€ sur la base actuelle de 974 480 actions.

Ces modalités soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte seront autorisées jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale Annuelle et au maximum pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée Mixte.

Le Conseil d'Administration sera autorisé pendant cette période à acheter et/ou vendre des actions de la Société, dans les conditions déterminées. Il pourra procéder à leur annulation dans un délai maximum de 24 mois.

Les rachats d'actions seront normalement financés sur les ressources propres de la Société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Bilan du précédent programme de rachat

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations d'achat d'actions réalisées.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires réunie le 18 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 17 décembre 2015.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre de ce programme de rachat.

Tableau synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres : du 8 avril 2014 au 2 avril 2015	
---	--

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	1,49%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	364.062
Valeur comptable du portefeuille :	3.549.511,12€
Valeur de marché du portefeuille (1) :	7.485.114,72€

(1) sur la base du cours de clôture au 2 avril 2015

	Flux Bruts Cumulés		Positions Ouvertes au jour du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	à l'achat			à la vente		
Nombre de titres	211 968	191 773	Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls vendus	Puts achetés	Ventes à terme
dont contrat de liquidité	194 132	191 773						
Cours moyen de la transaction	18.73€	18.94€				NEANT		
Montant	3.969.680.98€	3.631.183.13€						

Les flux mentionnés ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du marché.

6.4 Dispositions relatives à l'épargne salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'aucun salarié de la société ne détient d'actions de notre société dans le cadre des régimes de gestion collective des titres visés par ce texte.

7. Autres rappels légaux

Prise de participation de l'exercice

Aucune prise de participation ou de contrôle visée à l'article L.233-6 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2014.

Dépenses non-déductibles fiscalement

Les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I se sont élevées à 81.912€ et l'impôt correspondant à 31.127€.

Répartition des résultats des comptes sociaux de SYNERGIE SA au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat net après impôt	8.329	9.420	10.319	35.967	44.648
Report à nouveau initial *	17.307	8.811	2.081	4.683	31.646
Bénéfice disponible	25.636	18.231	12.400	40.651	76.294
Réserves	(9.397)	8.960	516	1.798	8.079
Dividendes	7.309	7.309	7.309	7.309	9.745
Report à nouveau après affectation	27.724	1.962	4.576	31.544	58.470

* le poste « Report à nouveau initial » des exercices 2010 à 2014 est augmenté des dividendes non distribués, afférents aux actions propres.

** selon affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 17 juin 2015.

Recherche et Développement

Compte tenu de son activité, SYNERGIE n'a pas exposé de frais de recherche et développement, mais a bénéficié des applications informatiques « métier » développées par sa filiale INFORMATIQUE CONSEIL GESTION (ICG) dont elle fait bénéficier les sociétés françaises du Groupe.

8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	76.292	121.810	121.810	121.810	121.810
Nombre d'actions ordinaires existantes (A)	15 258 450	24 362 000	24 362 000	24 362 000	24 362 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par souscription d'actions réservées aux salariés	(B)	(B)	(B)	(B)	(B)
Opération et résultats de l'exercice (en K€)					
Produits d'exploitation et financiers	731.160	864.609	833.451	859.925	904.340
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	14.747	21.596	18.769	37.381	46.775
Impôts sur les bénéfices	5.529	7.145	3.021	4.323	3.424
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1.095	2.141	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	8.329	9.420	10.319	35.967	44.648
Résultat distribué	7.309	7.309	7.309	7.309	9 745**
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,56	0,51	0,63	1,36	1,78
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,57	0,39	0,42	1,48	1,83
Dividende attribué à chaque action*	0,50	0,30	0,30	0,30	0,40
Personnel					
Effectif moyen au cours de l'exercice	21 297	24 524	23 143	23 220	23 947
Montant de la masse salariale (K€)	496.745	581.547	562.967	574.853	607.773
Cotisations sociales et avantages sociaux	153.000	186.043	178.434	165.980	167.159

(A) Les titres inscrits au nominatif pendant une durée de deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

(B) Le plan d'offre de souscription d'actions réservé à certaines catégories de salariés est échu depuis le 28 avril 1990.

* Dividendes calculés sur la base de 24 362 000 depuis 2011 (après réduction de capital d'avril 2011), 14 617 200 actions en 2010.

** Proposé à l'Assemblée Générale du 17 juin 2015.

Comptes consolidés du Groupe Synergie

DONNEES FINANCIERES

- *Bilan consolidé*
- *Etat du résultat global consolidé*
- *Tableau des flux de trésorerie*
- *Tableau de variation des capitaux propres*
- *Annexe*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

II. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE SYNERGIE

1 Bilan consolidé avant affectation

ACTIF	Notes N°	31/12/2014	31/12/2013
En milliers d'euros			
Ecarts d'acquisition	5	74.149	72.603
Autres immobilisations incorporelles	6	14.269	15.969
Immobilisations corporelles	7	29.171	25.382
Actifs financiers non courants	8	35.336	22.037
Impôts différés actifs	9	2.277	2.196
ACTIFS NON COURANTS		155.203	138.188
Créances clients	10	386.333	376.643
Autres créances	11	24.095	25.857
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	67.112	29.036
ACTIFS COURANTS		477.541	431.535
TOTAL ACTIF		632.744	569.723
PASSIF			
En milliers d'euros			
Capital social	13	121.810	121.810
Primes d'émission et de fusion			
Réserves et report à nouveau		95.080	69.329
Résultat consolidé		50.903	32.024
Intérêts minoritaires		1.939	1.882
CAPITAUX PROPRES		269.732	225.045
Provisions et dettes pour avantages du personnel	14	5.723	5.348
Dettes financières non courantes	16	11.048	8.179
Impôts différés passifs	9	4.067	4.476
PASSIFS NON COURANTS		20.839	18.004
Provisions pour risques et charges courantes	15	1.590	1.330
Dettes financières courantes	16	2.854	2.088
Concours bancaires courants	16	25.743	23.805
Dettes fournisseurs	17	11.418	11.887
Dettes fiscales et sociales	18	293.136	280.745
Autres dettes	18	7.433	6.819
PASSIFS COURANTS		342.174	326.675
TOTAL PASSIF		632.744	569.723

2 Etat du résultat global consolidé

2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2014	31/12/2013
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1.669.824	1.519.654
Autres produits		1.174	1.114
Achats consommés		(61)	(72)
Charges de personnel	20.1	(1.494.680)	(1.360.380)
Charges externes		(56.059)	(56.016)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34.124)	(31.480)
Dotations aux amortissements		(5.147)	(5.303)
Dotations aux provisions	20.2	(3.654)	(5.924)
Autres charges		(997)	(14)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES INCORPORELS		76.275	61.578
Dotations aux amortissements des incorporels, liées aux acquisitions	5.2	(2.111)	(2.179)
Dépréciation des incorporels liée aux acquisitions	5.2	(86)	(2.202)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		74.078	57.197
Autres produits et charges opérationnels	20.3	(526)	(391)
RESULTAT OPERATIONNEL		73.551	56.806
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		766	548
Coût de l'endettement financier brut		(1.711)	(1.695)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21	(945)	(1.147)
Autres produits et charges financiers	21	1.234	(623)
Quote part des sociétés mises en équivalence		6	4
RESULTAT NET AVANT IMPOT		73.846	55.040
Charge d'impôt	22	(22.532)	(22.447)
RESULTAT NET CONSOLIDE		51.314	32.594
Part du groupe		50.903	32.024
Intérêts minoritaires		412	570
Résultat par action (en euro) (*)	23	2,09	1,33
Résultat dilué par action (en euro) (*)	23	2,09	1,33

(*) rapporté à 24 362 000 actions

2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	51.314	32.594
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	1.492	(848)
Swap	0	54
Contrat de liquidité	80	174
Sous total gains et pertes recyclables	1.572	(620)
Ecarts actuariels nets d'impôt	(157)	118
Sous total gains et pertes non recyclables	(157)	118
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1.415	(502)
Résultat global net	52.730	32.092
Part du Groupe dans le résultat global total	52.295	31.501
Part des minoritaires dans le résultat global total	435	591

3 Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	NOTES N°	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé		51.314	32.594
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		136	587
Amortissements et provisions	25,2	7.345	9.422
Autres charges et produits non générateurs de flux à court terme (1)		(13.444)	(19.724)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt		45.351	22.878
Coût de l'endettement financier	21	945	1.147
Charge d'impôts	22.1	22.532	22.447
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		68.828	46.472
Impôts exigibles	22.1	(22.987)	(22.975)
Variation du besoin en fonds de roulement	25.1	4.506	(5.582)
FLUX DE TRESORERIE NET GENERE PAR L'ACTIVITE		50.348	17.915
Acquisitions d'immobilisations	25.3	(7.330)	(4.872)
Cessions d'immobilisations		265	26
Incidence des variations de périmètre (et compléments de prix)	18	(101)	(5.500)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(7.165)	(10.346)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7.207)	(7.201)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		(377)	(53)
Rachat d'actions propres		(402)	148
Emissions d'emprunts	16.6	3.897	
Remboursements d'emprunts	16.6	(2 010)	(3.890)
Coût de l'endettement financier net	21	(945)	(1.147)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(7.043)	(12.143)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		36.139	(4.574)
Trésorerie à l'ouverture	16.3	5.231	9.805
Trésorerie à la clôture	16.3	41.370	5.231

(1) part du CICE non imputable en 2014 déduction faite de la part non imputable de 2013 encaissée en 2014

4 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros								
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total
Situation au 01/01/2013	121.810	7.129	(3.363)	70.460	2.456	198.491	1.338	199.830
Affectation du résultat n-1		516		(516)		-		-
Dividendes				(7.201)		(7.201)	(53)	(7.254)
Opérations sur titres auto-détenus			148		174	323		323
Augmentation de capital						-		
Résultat net global de l'exercice				32.024	(697)	31.327	591	31.918
Variation de périmètre				223		223	5	228
Situation au 31/12/2013	121.810	7.645	(3.215)	94.990	1.933	223.163	1.882	225.045
Situation au 01/01/2014	121.810	7.645	(3.215)	94.990	1.933	223.163	1.882	225.045
Affectation du résultat n-1		1.798		(1.798)		-		-
Dividendes				(7.207)		(7.207)	(377)	(7.584)
Opérations sur titres auto-détenus			(402)		80	(322)		(322)
Augmentation de capital						-		
Résultat net global de l'exercice				50.903	1.312	52.215	435	52.650
Variation de périmètre				(57)		(57)		(57)
Situation au 31/12/2014	121.810	9.443	(3.617)	136.831	3.326	267.793	1.939	269.732

5 Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés

Principes et méthodes comptables

NOTE 1

1.1 Contexte Général

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 8 avril 2015.

En application du Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

1.2.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

1.2.2 Méthodes de consolidation

SYNERGIE SA possède directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'ensemble de ses filiales qu'elle consolide selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'une filiale dont le pourcentage de contrôle est inférieur à 50%, mise en équivalence.

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

1.2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement la valorisation des actifs incorporels et la détermination des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

1.2.4 Ecarts d'acquisition

Le poste « Ecarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « Fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non identifiable entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables et des passifs à la date des prises de contrôle, dans la mesure où le Groupe a traité toutes ses acquisitions selon la méthode du « *goodwill* partiel ».

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition sont opérées, dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés à la clôture du dernier exercice clos.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition ne sont plus activés depuis 2010.

1.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle de coût historique.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne ; ils sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle et des marques des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

1.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Les immobilisations acquises dans le cadre de location financement suivent le même traitement (note n°7.2).

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre ; les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles confirmées par expertise.

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durées en linéaire
Immobilisations Incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY.

1.2.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres Groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe.

1.2.8 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel du Groupe. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

Les prestations relatives aux activités de recrutement hors Travail Temporaire sont comptabilisées à l'avancement. Cette activité reste non significative à l'échelle du Groupe.

1.2.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE en France) et diverses taxes assimilées (IRAP en Italie).

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs, dont la récupération est probable, sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage pour les sociétés du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3% et la taxation exceptionnelle de 10,7% sur l'impôt sur les bénéfices. Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été analysé au regard des normes IAS 19 et IAS 20 ; il a en conséquence été comptabilisé en diminution des dépenses de personnel.

1.2.10 Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

1.2.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance attendue de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

1.2.12 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées tous les trimestres.

1.2.13 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

1.2.14 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°24.

1.2.15 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et au cours moyen de la période le compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

1.2.16 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IAS 39, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit :

En milliers d'euros		Traitement Comptable IAS 39*					
Catégorie IAS 39		Notes N°	Valeur comptable 2014	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2014
ACTIFS							
Créances commerciales							
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances	10	386.333	<input checked="" type="checkbox"/>			386.333
Instruments dérivés non documentés comme couverture		NA			<input checked="" type="checkbox"/>		
Autres actifs financiers							
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances			<input checked="" type="checkbox"/>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12	67.112		<input checked="" type="checkbox"/>		67.112
PASSIFS							
Dettes financières							
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	16	39.645	<input checked="" type="checkbox"/>			39.645
Instrument de couverture			0			<input checked="" type="checkbox"/>	0
Dettes commerciales							
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	17	11.418	<input checked="" type="checkbox"/>			11.418
Dettes sur titres de participation			1.664		<input checked="" type="checkbox"/>		1.664
Instruments dérivés non documentés comme couverture		NA			<input checked="" type="checkbox"/>		
Autres Passifs financiers				<input checked="" type="checkbox"/>			

* traitement comptable retenu

Parmi les équivalents de trésorerie, 43.308K€ correspondent à des OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérées comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières.

Il n'y a plus de contrat de swap depuis 2013.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2013	Dotations	Reprises	2014
Actifs financiers non courants	14			14
Créances clients	19.976	4.112	5.976	18.112
Autres créances	1.024	190		1.214
Trésorerie et instruments de trésorerie	-			-
Autres actifs financiers courants	-			-
TOTAL	21.014	4.302	5.976	19.340

1.3 Evolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à SYNERGIE

1.3.1 Entrant en vigueur en 2014

Les normes pertinentes applicables en 2014 pour SYNERGIE sont les normes :

- IFRS 10 Consolidation des comptes
- IFRS 11 Partenariat
- IFRS 12 Informations à communiquer au titre des filiales, co-entreprises et entreprises associées
- IAS 28 révisée Co-entreprises et entreprises associées

L'adoption de ces normes n'a pas d'incidence sur le périmètre de consolidation, le groupe détenant dans ses filiales un pourcentage de contrôle supérieur à 85% et aucun élément n'étant susceptible de remettre ce contrôle en question.

Par ailleurs, le groupe ne détient qu'une entreprise associée (mise en équivalence) pour laquelle la modification de la norme IAS 28 n'a apporté aucun changement.

Enfin, le groupe n'est impliqué dans aucune co-entreprise lui conférant un contrôle conjoint.

Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités en application d'IFRS 12

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation (à l'exception de SYNERGIE SLOVAKIA) sont contrôlées par SYNERGIE SA eu égard au pourcentage des droits de vote détenus par la société mère qui n'est jamais inférieur à 85%.

En l'absence de tout accord ou contrat, ou disposition de droit local limitant l'exercice du contrôle, toutes ces sociétés ont été considérées comme contrôlées au sens d'IFRS 10 et ont été consolidées par intégration globale. Le Groupe n'est partie à aucun accord conjoint susceptible d'être traité selon les dispositions de la norme IFRS 11.

SYNERGIE est associé de la société SYNERGIE SLOVAKIA, qui a été qualifiée d'entreprise associée au regard du pourcentage de détention de 34% dans cette société. Celle-ci a été mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28 révisée.

SYNERGIE n'est partie prenante dans aucune entité structurée et ne répond pas aux critères définissant les sociétés d'investissement au regard des dispositions normatives.

SYNERGIE n'a cédé, au cours du présent exercice, aucune participation, lui ayant fait perdre le contrôle d'une filiale ou réduire son influence au sein d'une filiale.

Les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne représentent un pourcentage significatif dans aucune filiale.

1.3.2 Non encore entrées en vigueur en 2014 mais applicables par anticipation

Les normes et interprétations applicables en 2015 mais pouvant être appliquée en 2014 par anticipation sont essentiellement l' IFRIC 21 (Impôts et taxes).

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation qui concernera essentiellement le traitement de la contribution sociale de solidarité et n'aura pas d'incidence significative.

NOTE
2

Evolution du périmètre de consolidation

Fusion DIALOGUE ET COMPETENCES / EURYDICE PARTNERS

Au cours de l'exercice 2014, DIALOGUE ET COMPETENCES (anciennement SYNERGIE FORMATION) a absorbé sa filiale EURYDICE PARTNERS, précédemment détenue à 100%.

Cette opération n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés.

NOTE
3

Renseignements concernant les sociétés consolidées

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le GIE ISGSY, entièrement contrôlé par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.

SOCIETES CONSOLIDEES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTERET REVENANT A SYNERGIE		METHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			2014	2013	2014	2013	2014	2013
SOCIETE MERE								
SYNERGIE S.A.	PARIS 75016	329 925 010						
FILIALES FRANCAISES								
AILE MEDICALE	PARIS 75016	303 411 458	99,93	99,93	99,93	99,93	GLOB	GLOB
SYNERGIE CONSULTANTS	PARIS 75016	335 276 390	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
DIALOGUE ET COMPETENCES	PARIS 75016	309 044 543	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INTERSEARCH France	PARIS 75016	343 592 051	99,98	99,88	99,98	99,88	GLOB	GLOB
SYNERGIE INSERTION	PARIS 75016	534 041 355	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	PARIS 75016	317 193 571	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PROPERTY	PARIS 75016	493 689 509	99,99	99,99	99,99	99,99	GLOB	GLOB
SNC PLATEFORME LAFFITTE	PARIS 75009	491 104 881						
FILIALE COMMUNE								
I.S.G.S.Y.	PARIS 75016	382 988 076	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ETRANGERES								
SYNERGIE ITALIA SPA	TURIN Italie		85,00	85,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE BELGIUM	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE s.r.o	PRAGUE République Tchèque		98,85	98,85	98,85	98,85	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP	PRAGUE République Tchèque		98,00	98,00	98,00	98,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES SIES								
SYNERGIE TT	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE E.T.T.	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE Travail Temporaire	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PARTNERS Luxembourg	ESCH/ALZETTE Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL	MONTREAL Canada		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
ACORN (SYNERGIE) UK	NEWPORT Royaume-Uni		94,67	94,22	94,67	94,22	GLOB	GLOB
SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND	KARLSRUHE Allemagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE SUISSE	LAUSANNE Suisse		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

(3) Les engagements de rachats auprès des actionnaires minoritaires (Acorn UK et ses filiales en 2013) n'ont pas été considérés comme des intérêts donnant contrôle dans ce tableau ; par contre ils ont été considérés comme tels dans le bilan.

SOCIETES CONSOLIDEES	SIEGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTERET REVENANT A SYNERGIE		METHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			2014	2013	2014	2013	2014	2013
FILIALE DIALOGUE ET COMPETENCES								
EURYDICE PARTNERS	PARIS 75016	422 758 557		100,00		100,00		GLOB
FILIALE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	BRATISLAVA Slovaquie		34,00	34,00	33,61	33,61	MEQ	MEQ
FILIALE SYNERGIE ITALIA SPA								
SYNERGIE H R SOLUTIONS	TURIN Italie		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE TT								
SYNERGIE HUMAN RESOURCES SOLUTIONS	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE HRS								
INTERHUMAN Espagne	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	PORTO Portugal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ACORN (SYNERGIE)								
UK								
ACORN RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,67	94,22	GLOB	GLOB
ACORN LEARNING SOLUTIONS	NEWPORT Royaume-Uni		70,00	70,00	66,27	65,96	GLOB	GLOB
EXXELL	NEWPORT Royaume-Uni		90,00	90,00	85,20	84,80	GLOB	GLOB
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,67	94,22	GLOB	GLOB
CONCEPT STAFFING	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	94,67	94,22	GLOB	GLOB
FILIALES S H R BV								
SYNERGIE LOGISTIEK BV	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL BV	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE BELGIUM								
SYNERGIE SERVICES	ANVERS Belgique		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE ACORN GLOBAL RECRUITMENT								
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT pty	ADELAÏDE Australie		95,00	95,00	89,93	89,51	GLOB	GLOB

(1) N° siren : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

NOTE
4**Sociétés non consolidées**

Société	% détenu	Résultat exercice 2014	Valeur nette comptable des titres
STAFF PERSONAL CONSULTING	100,00	NC	45

STAFF PERSONAL CONSULTING, filiale de G M W (Allemagne), sans activité, est en cours de liquidation.

Notes annexes aux comptes de bilanNOTE
5**Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions****5.1 Variation des écarts d'acquisition**

En milliers d'euros	2013	Augmentation	Diminution	2014
Ecart d'acquisition sur titres	66.711	1.460	86	68.085
Fonds de commerce	5.892	172		6.064
Survaleurs nettes	72.603	1.632	86	74.149

L'augmentation des écarts d'acquisition et fonds de commerce concerne la variation de conversion pour 1.554K€, celle des engagements de rachat pour 78K€.

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.2.5. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, la méthodologie suivante a été retenue :

- Projection des flux de croissance pour l'année 2015 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT approuvé par la direction ;
- Projection des flux de trésorerie basés sur les budgets financiers sur 4 ans approuvés par la Direction, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées ;
- Au-delà de 5 ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de progression constant de 2% ;
- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés selon un taux qui tient compte d'un taux sans risque (OAT 10 ans), d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsque le différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée.

Les taux d'actualisation après impôt sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables comparables à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.

Les différents paramètres utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

UGT	Taux à 4 et 5 ans	Taux au-delà de 5 ans	Taux d'actualisation	Taux d'ebit
Royaume-Uni	5%	2%	10,14%	variable selon le pays et l'année
Pays-Bas	5%	2%	7,90%	
France TT	5%	2%	7,84%	
France GRH	5%	2%	9,84%	
Belgique	5%	2%	8,17%	
Suisse	5%	2%	7,80%	
Italie	5%	2%	9,52%	
Espagne	5%	2%	10,29%	
Portugal	5%	2%	9,30%	
Canada	5%	2%	9,35%	
Allemagne	5%	2%	8,77%	
Autres	5%	2%	8,77%	

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessus sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- la diminution du taux de croissance de 1% ;
- l'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%.

L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%, conjointement à une diminution du taux de croissance à l'infini de 1% conduirait à une dépréciation supplémentaire de 218K€ qui se répartit comme suit :

En milliers d'euros	
France	218
Europe du Sud	
Europe du Nord et de l'Est	
Canada / Australie	
TOTAL	218

- la diminution du taux d'ebit

Une dépréciation supplémentaire de 373K€ serait constituée si le taux d'ebit diminuait de 18% ; elle se répartirait comme suit :

En milliers d'euros	
France	373
Europe du Sud	
Europe du Nord et de l'Est	
Canada / Australie	
TOTAL	373

L'impact sur les comptes d'actif des amortissements et dépréciations comptabilisés sur les incorporels liés aux acquisitions est le suivant :

En milliers d'euros	2014	2013
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	2.109	1.967
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	0	211
Dépréciation des écarts d'acquisition	86	2.153
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	2.196	4.331

L'impact sur le compte de résultat, compte tenu des cours de conversion, est de même niveau que celui mentionné sur le tableau précédent.

Conformément au paragraphe 134 de la norme IAS 36, sont communiquées ci-après les informations concernant les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ainsi que les hypothèses clés ayant permis de déterminer ces valeurs.

Les valeurs comptables de ces actifs après constatation des dépréciations sont les suivantes :

UGT En milliers d'euros	Ecarts d'acquisition	Marques	Clientèles
Allemagne	18.018		5.897
Royaume-Uni	21.388	484	431
Pays-Bas	11.001		1.020
France	7.199	325	
Belgique	6.493		
Suisse	3.158		
Canada	2.148	1.457	279
Italie	2.773		
Espagne	521		1.985
Autres	1.450		
TOTAL	74.149	2.266	9.612

NOTE
6

Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	Entrées de périmètre	Augmentations (1)	Diminutions	2014
Logiciels et licences	6.344		850	23	7.171
Clientèle	27.281		627		27.908
Marques	4.635		167		4.802
Droits aux baux	629				629
TOTAL	38.889	-	1.644	23	40.510

(1) dont écarts de conversion 745K€

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	Entrées de périmètre	Augmentations (1)	Diminutions	2014
Logiciels et licences	4.752		663	18	5.397
Clientèle	11.393		2.144		13.537
Marques	939		297		1.236
Droits aux baux	-				-
TOTAL	17.084	-	3.104	18	20.170

(1) dont écarts de conversion 365K€

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2013	Entrées de périmètre	Augmentations (1)	Diminutions	2014
Logiciels et licences	-				-
Clientèle	4.574		185		4.759
Marques	1.250		50		1.300
Droits aux baux	12				12
TOTAL	5.836	-	235	-	6.071

(1) dont écarts de conversion 235K€

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Logiciels et licences	1.774	1.592
Clientèle	9.612	11.314
Marques	2.266	2.446
Droit aux baux	617	617
TOTAL	14.269	15.969

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les clientèles et marques des sociétés acquises sont susceptibles de faire l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, dans les conditions exposées dans la note n°1.2.5.

NOTE
7

Immobilisations corporelles

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations incluent les écarts de conversion et s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

En milliers d'euros	2013	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2014
Terrains, constructions, installations techniques	15.257		4.118	6	19.369
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	32.587		4.549	2.464	34.672
TOTAL	47.844	-	8.667	2.470	54.041
dont immobilisations en location financement	5.709		2.254	1.255	6.708

Amortissements

En milliers d'euros	2013	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2014
Terrains, constructions, installations techniques	1.076		263	6	1.333
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	21.386		4.257	2.106	23.537
TOTAL	22.462	-	4.520	2.112	24.870
dont immobilisations en location financement	2.287		1.637	1.144	2.780

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Terrains, constructions, installations	18.036	14.181
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	11.135	11.201
TOTAL	29.171	25.382
dont immobilisations en location financement	3.929	3.422

7.2 Contrats de location-financement

Le traitement des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement concerne principalement le matériel informatique, les véhicules de tourisme et le matériel de bureau.

La valeur brute de ce type d'immobilisations s'élève à la clôture de l'exercice à 6.708K€ et la valeur nette à 3.929K€.

Les immobilisations détenues en location financement ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements pour 1.637K€. Les charges financières sur ces contrats s'élèvent à 101K€.

7.3 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2014	2013
Zone euro	28.180	24.212
Hors zone euro	991	1.170
TOTAL	29.171	25.382

NOTE
8

Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants bruts		Provisions	Montants nets	
	2014	2013		2014	2013
Titres mis en équivalence	89			89	84
Autres titres de participation	45			45	58
Autres titres immobilisés	65		13	52	49
Prêts	72			72	112
Autres actifs financiers	35.078			35.078	21.734
TOTAL	35.349		13	35.336	22.037

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.

Les autres actifs financiers sont constitués principalement de la créance CICE non imputable sur l'Impôt Société en 2015 et dont la cession n'a pas été entérinée début 2015, ainsi que des dépôts de garantie sur loyers commerciaux.

8.2 Commentaires sur les titres de participation

SYNERGIE SLOVAKIA, détenue à 34% est mise en équivalence, la quote-part du résultat 2014 étant venue en augmentation de la valeur brute des titres détenus.

8.3 Variation des actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2013	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	2014
Autres titres de participation	142		6	14	134
Autres titres immobilisés	62		3		65
Prêts et autres	21.846		32.814	19.510	35.150
TOTAL	22.050	-	32.823	19.524	35.349

L'augmentation des autres actifs financiers non courants en 2014 se compose essentiellement de la créance CICE créée en 2014 qui a fait l'objet d'une actualisation, en fonction des perspectives de consommation et du taux de refinancement bancaire de ce type de créance.

Leur diminution concerne principalement la créance CICE 2013 recouvrable à plus d'un an initialement, et qui a finalement été cédée à un établissement financier.

NOTE
9

Impôts différés

En milliers d'euros	2014	2013	Variation
Actif fiscal différé crée au titre de :			
Déficits fiscaux reportables	169	430	(261)
Décalages temporaires	2.108	1.766	342
Total actif fiscal latent	2.277	2.196	81
Passif fiscal latent	4.067	4.476	(409)
TOTAL	(1.790)	(2.280)	490

Les déficits fiscaux activés, qui s'élèvent à 169K€, ont pour horizon respectif :

En milliers d'euros	2015	2016	Total
Synergie Services (Belgique)	13		13
Synergie Luxembourg	84	72	156
TOTAL	97	72	169

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'économie d'impôt correspondante se serait élevée à 1.030K€, dont 112K€ afférant à l'exercice 2014.

Echéancier du montant des déficits non activés par date d'expiration :

En milliers d'euros	
2015	8
1 an << 5 ans	263
> 5 ans	308
Illimité	451
TOTAL	1.030

Les impôts différés passifs d'un montant total de 4.067K€ concernent essentiellement les marques et clientèles nets des amortissements pratiqués depuis l'acquisition (2.559K€) et les amortissements dérogatoires (1.052K€).

NOTE
10

Créances clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Clients	394.581	389.237
Factures à établir	9.864	7.382
Dépréciation	(18.113)	(19.976)
TOTAL	386.333	376.643

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.2.8. Le risque client est limité dans la mesure où seul un client représente plus de 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
Montant des créances clients arrivées à échéance, non dépréciées :		
Echues, moins de 90 jours	52.151	56.226
Echues, entre 90 et 180 jours	4.248	7.288
Echues, plus de 180 jours	8.566	5.381
TOTAL	64.965	68.896

NOTE
11

Etat des échéances des actifs courants à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants Nets		< 1an		>1an	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	3.358	5.214			3.358	5.214
Autres créances clients	382.975	371.429	382.975	371.429		
SOUS-TOTAL 1	386.333	376.643	382.975	371.429	3.358	5.214
Personnel et comptes rattachés	427	430	419	430	8	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	10.057	10.745	10.057	10.743		2
Impôts sur les bénéfices	3.215	4.067	3.212	4.063	3	4
Autres impôts et taxes	4.186	4.479	4.186	4.479		
Débiteurs divers	2.615	2.335	2.604	2.323	11	12
Charges constatées d'avance	3.594	3.800	3.594	3.800		
SOUS-TOTAL 2	24.095	25.857	24.073	25.839	22	18
TOTAL	410.428	402.500	407.048	397.268	3.380	5.232

La variation de la dépréciation des actifs financiers est mentionnée dans la note n°1.2.16.

L'impôt sur les bénéfices correspond essentiellement à la part du CICE imputable sur 2015.

NOTE
12

Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	2014	2013
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents		
Valeurs mobilières de placement	43.308	9.449
Dépôts à terme	4.218	1.900
Disponibilités	19.586	17.687
TOTAL	67.112	29.036

Conformément à la norme IAS 7, les OPCVM (43,3M€) et les dépôts à terme (4,2M€) ont été classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de leur liquidité (possibilité de les céder à tout moment) et de l'absence de risque de perte.

Ils sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

NOTE
13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2014 de 24 362 000 actions au nominal de 5€.

Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.

13.2 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2014, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (16 951 actions soit 0,07% du capital social) ;
- celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2014 (352 463 actions soit 1,45% du capital social).

Les cessions de 2014 ont dégagé une plus-value de 80K€ inscrite dans les réserves.

La valeur des actions propres constatée en diminution des capitaux propres s'élève à 3.617K€ au 31 décembre 2014.

Provisions et dettes pour avantages du personnel

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2014	2013	Variation
Ind. de départ en retraite	2.758	2.092	666
Indemnités Allemagne	326	313	14
TFR Italie	198	198	0
Total provisions pour avantage au personnel	3.282	2.603	679
Participation des salariés +1an	2.441	2.745	(304)
TOTAL	5.723	5.348	375

L'ensemble des provisions et dettes pour avantages du personnel ci-dessus a fait l'objet d'une actualisation.

14.2 Information sur les avantages du personnel

La provision pour engagements de retraite des salariés permanents en France a les caractéristiques suivantes :

- population jeune ;
- taux d'actualisation (base iBoxx 50) ;
- couverture partielle par l'épargne retraite précédemment versée.

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -135K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0.5% un impact de +146K€.

Les avantages du personnel des filiales étrangères, autres que ceux couverts par des provisions, ne sont pas significatifs.

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur actualisée des droits	2.809	2.335
Droits couverts par les actifs financiers	(51)	(243)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISE	2.758	2.092

Les indemnités de départ en retraite versées en 2014 se sont élevées à 148K€ contre 50K€ en 2013.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans contre 63 ans précédemment.

Au 31 décembre 2014, la variation de provision pour indemnités de départ en France s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Brut
Coût des services rendus	150
Coût financier	74
Ecart actuariel (1)	253
Variation de la couverture épargne retraite	189
Sous Total	666
Autres varaitaions (Allemagne Italie)	14
TOTAL	679

(1) L'effet de l'écart actuariel net d'impôt est de 157K€

NOTE
15

Provisions pour risques et charges courantes

15.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2013	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	2014
Provisions pour litiges	532		441	162	812
Autres provisions risques	751		103	111	744
Total provisions risques	1.283	-	545	273	1.555
Autres provisions charges	47		32	44	35
TOTAL	1.330	-	576	316	1.590

15.2 Utilisation des provisions

Les reprises de provisions comprennent des provisions utilisées à hauteur de 232K€.

NOTE
16

Emprunts et dettes financières

16.1 Emprunts et dettes financières non courantes

Analyse par catégorie et échéance de remboursement

En milliers d'euros	Montants		1an << 5ans		>5ans	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Emprunts et dettes financières						
Etablissements de crédit	8.707	6.004	4.377	2.782	4.330	3.222
Location financement	2.327	2.161	2.327	2.161		
Emprunts et dettes financières divers	14	14	14	14		
TOTAL	11.048	8.179	6.718	4.957	4.330	3.222

Au 31 décembre 2014, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé après prise en compte des frais d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

Location financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée est le suivant :

Paiement minimaux futurs	4.065K€
Actualisation	136K€
Valeur actualisée	3.929K€

16.2 Emprunts et dettes financières courantes

En milliers d'euros	Montants	
	2014	2013
Emprunts et dettes financières		
Etablissements de crédit	1.087	718
Location financement	1.738	1.354
Emprunts et dettes financières divers	29	16
TOTAL	2.854	2.088

16.3 Concours bancaires courants et trésorerie nette

En milliers d'euros	Montants	
	2014	2013
Concours bancaires courants		
Concours bancaires	25.707	23.767
Intérêts courus	35	38
TOTAL	25.743	23.805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67.112	29.036
Trésorerie nette	41.370	5.231

16.4 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				<1an		1an << 5ans		>5ans	
	2014	%	2013	%	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Euro	13.881	100%	10.256	100%	2.833	2.077	6.718	4.957	4.330	3.222
Dollar australien	21	0%	11	0%	21	11				
TOTAL	13.902	100%	10.267	100%	2.854	2.088	6.718	4.957	4.330	3.222

16.5 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				<1an		1an << 5ans		>5ans	
	2014	%	2013	%	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Fixe	9.837	71%	6.752	66%	1.116	734	4.391	2.796	4.330	3.222
Autre	4.065	29%	3.515	34%	1.738	1.354	2.327	2.161		
TOTAL	13.902	100%	10.267	100%	2.854	2.088	6.718	4.957	4.330	3.222

16.6 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt		Échéance	Capital restant dû	
	d'émission / nominal	effectif		2014 (K€)	2013 (K€)
Emprunt 1 M€ (12/2010)	3,33%	3,33%	déc-25	780	838
Emprunt 1,7 M€ (02/2011) **	3,57%	3,57%	déc-25	1.331	1.428
Emprunt 4,3 M€ (09/2012) **	3,45%	3,45%	sept-22	3.457	3.840
Emprunt 1,57 M€ (05/2014)	2,60%	2,60%	mai-24	1.489	
Emprunt 1,5 M€ (12/2014)	2,00%	2,00%	déc-24	1.500	
Autres emprunts immobiliers				1 237	616
Total emprunts immobiliers				9 794	6.722
Location financement (cumulé)				4.065	3.515
Divers				43	30
TOTAL *				13.902	10.267

* le solde des emprunts est présenté avant intérêts.

** taux renégociés en 2015, respectivement à 2,75% et à 2,91%.

L'ensemble des emprunts en cours au 31 décembre 2014 est destiné à financer des acquisitions immobilières (durée 7 à 15 ans) et les travaux y afférents (durée 7 ans).

Les locations financements ont des durées de 3 à 5 ans.

Le montant total des échéances des emprunts remboursées au cours de l'exercice 2014 s'élève à 814K€.

16.7 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie.

16.7.1 Risque de taux d'intérêts

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2014 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensible aux variations de taux d'intérêts (échéances en général court terme) ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêt ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

16.7.2 Risque de taux de change

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2014, à l'exception de concours bancaires courants en Grande Bretagne, en Suisse, et en Australie.

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2014	2013
Livre Sterling	0,7789	0,8337
Dollar canadien	1,4063	1,4671
Franc suisse	1,2024	1,2276
Dollar australien	1,4829	1,5423
Couronne tchèque	27,7350	27,4270

L'exposition au risque de change du bilan, relatives aux comptes courants en devises apportés aux filiales britanniques, suisse, canadienne et australienne, s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone		
		Livre Sterling	Dollar Canadien	Autres monnaies
Actifs monétaires 2014	21.227	18.829	1.134	1.264
Actifs monétaires 2013	18.793	17.589	1.204	NS

Ces éléments sont libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2014 conduit au constat suivant :

- sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% des devises respectives s'établit à +/- 2.122K€ sur le résultat de 2014.

16.7.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2014.

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Le Groupe SYNERGIE n'est plus soumis à des covenants bancaires depuis le dénouement des derniers emprunts moyen terme en octobre 2013.

NOTE
17

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Fournisseurs	5.299	6.708
Factures à recevoir	6.119	5.180
TOTAL	11.418	11.887

NOTE
18

Etat des échéances des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants		< 1an		< 1an<<5ans		>5ans	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Fournisseurs	11.418	11.887	11.300	11.734	60	39	58	114
Personnel	123.075	118.103	123.075	118.103				
Organismes sociaux	83.398	81.111	83.265	80.973	68	50	65	88
Impôt sur les bénéfices	2.698	2.390	2.698	2.390				
Autres impôts et taxes	83.966	79.142	83.925	79.051	21	33	20	58
Sous-total 1	304.554	292.633	304.262	292.251	149	121	143	260
Dettes sur immobilisations	1.810	1.946	146	311	1.664	1.635		
Autres dettes	5.619	4.873	5.503	4.513	56	130	60	231
Produits constatés d'avance	4	0	4					
Sous-total 2	7.433	6.819	5.653	4.823	1.720	1.765	60	231
TOTAL	311.987	299.452	309.915	297.075	1.869	1.887	203	491

Des engagements de rachat des minoritaires ont été constatés en dettes sur immobilisations pour 1.664K€, avec comme contrepartie le poste « Intérêts minoritaires », la différence augmentant les écarts d'acquisition, dans la mesure où ces engagements sont relatifs à des regroupements d'entreprises réalisés avant 2011.

Les compléments de prix sur filiales acquises sont également compris dans les dettes sur immobilisations.

Notes annexes au compte de résultat

NOTE
19

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines.

Il inclut au 31 décembre 2014 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents, outsourcing, formation...) à hauteur de 21.923K€, soit 1,3% du chiffre d'affaires consolidé. Ces activités en cours de développement dans le Groupe restent, cependant en l'état, non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

NOTE
20

Charges opérationnelles

20.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2014	2013
Salaires et traitements	1.180.892	1.065.394
Charges sociales	313.788	294.986
TOTAL	1.494.680	1.360.380

20.2 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

20.3 Autres informations sur le résultat opérationnel

Les produits et charges non récurrents sont présentés en autres produits et charges opérationnels.

NOTE
21

Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Produits sur valeurs mobilières	29	20
Revenus sur créances	737	527
Produits financiers	766	548
Intérêts location financement	(251)	(88)
Agios bancaires et divers	(1.118)	(1.139)
Intérêts sur emprunts	(252)	(310)
Intérêts participation des salariés	(90)	(159)
Coût de l'endettement financier brut	(1.711)	(1.695)
Coût de l'endettement financier net	(945)	(1.147)
Ecart de conversion	1.229	(625)
Autres produits et charges	5	2
Autres produits et charges financiers	1 234	(623)
TOTAL	289	(1.770)

NOTE
22

Impôt sur les bénéfices

22.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit :

Impôt sur les bénéfices	10.209
Impôts différés (produits)	(454)
	9.755
CVAE (France)	12.296
Irap (Italie)	481
Impôts sur le résultat	22.532K€
dont Impôt exigible	22.987K€

22.2 Taux effectif et preuve d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice, calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2014
Résultat avant charge d'impôt	73.846
Résultat avant impôt après CVAE et IRAP	61.050
Taux d'impôt en vigueur (en France)	38,00%
Impôt théorique	23.199
CICE	(12.852)
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(1.082)
Dépréciation survaleurs	33
Effet des différences permanentes *	32
Déficits fiscaux non activés	112
Contribution exceptionnelle revenus distribués	216
Ecritures de consolidation sans fiscalité et divers	97
Total Impôt sur les bénéfices (note 22.1)	9.755
Taux effectif	16,0%

* Les différences permanentes correspondent aux charges non déductibles et aux produits non imposables.

NOTE
23

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative 2013 et 2014.

	2014	2013
Résultat net (part du groupe)	50.903	32,024 K€
Nombre d'actions	24 362 000	24 362 000
Nombre d'actions auto-détenues	369 414	350 127
Nombre d'actions de base	23 992 586	24 011 873
Résultat par action (*)	2,09 €	1,33 €
Résultat dilué par action (*)	2,09 €	1,33 €

(*) rapporté à 24 362 000 actions

Informations sectorielles

24.1 Informations par zone géographique

24.1.1 Actifs

En milliers d'euros	Immobilisations		Total Actif	
	2014	2013	2014	2013
France	63.144	47.595	372.205	327.440
Belgique	11.630	10.980	67.033	65.950
Europe Nord et Est	64.678	65.351	99.586	93.278
Italie	3.311	3.275	56.068	53.935
Espagne, Portugal	5.697	4.489	27.644	20.604
Canada, Australie	4.440	4.279	10.208	8.515
TOTAL	152.900	135.969	632.744	569.723

La France est elle-même ventilée en 4 régions (1) : Région 1 : Bourgogne, Rhône-Alpes, Paca
Région 2 : Aquitaine, Midi Pyrénées
Région 3 : Bretagne, Normandie, Nord, Est
Région 4 : Ile de France, Centre

En milliers d'euros	Immobilisations		Total Actif	
	2014	2013	2014	2013
Région 1	1.620	1.835	50.362	54.318
Région 2	1.033	1.172	48.048	53.390
Région 3	1.619	1.965	76.377	82.595
Région 4	1.685	1.480	40.865	32.941
Non affecté	57.187	41.143	156.553	104.196
TOTAL	63.144	47.595	372.205	327.440

24.1.2 Eléments de compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2014	2013	2014	2013
France	896.885	850.672	52.461	40.062
Belgique	178.559	161.249	9.144	8.883
Europe Nord et Est	242.391	214.749	6.537	7.333
Italie	174.067	160.800	4.277	3.903
Espagne, Portugal	144.230	99.106	2.988	715
Canada, Australie	33.692	33.079	868	688
TOTAL	1.669.824	1.519.654	76.275	61.583

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2014	2013	2014	2013
France	2.232	2.368	1.748	4.044
Belgique	1.349	1.095	111	206
Europe Nord et Est	2.643	2.930	411	2.280
Italie	177	148	823	567
Espagne, Portugal	617	515	155	682
Canada, Australie	240	216	52	(10)
TOTAL	7.258	7.272	3.301	7.769

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2014	2013	2014	2013
Région 1	212.051	210.137	7.413	8.045
Région 2	215.615	203.378	10.823	10.999
Région 3	307.205	321.529	14.744	17.015
Région 4	160.033	112.722	5.678	2.651
Non affecté	1.981	2.906	13.803	1.352
TOTAL	896.885	850.672	52.461	40.062

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2014	2013	2014	2013
Région 1	257	281	8	15
Région 2	158	162	8	16
Région 3	257	312	7	35
Région 4	353	340	(96)	130
Non affecté	1.207	1.273	1.821	3.848
TOTAL	2.232	2.368	1.748	4.044

NOTE
25

Notes annexes au tableau de flux de trésorerie

25.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Variation	
	2014	2013
Clients	(9.690)	(36.736)
Autres créances	539	9.979
Augmentation actif circulant	(9.151)	(26.757)
Provisions pour risques et charges	260	226
Fournisseurs	(469)	(813)
Dettes fiscales et sociales	12.391	25.057
Autres dettes	1.475	(3.294)
Augmentation du passif exigible	13.657	21.176
Variation du BFR	4.506	(5.581)

25.2 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions ne comprennent pas les provisions d'exploitation courantes.

25.3 Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations comprennent :

- Les immobilisations incorporelles (logiciels, licences et clientèle hors écarts de conversion) pour 917K€ (cf. note 6) ;
- Les immobilisations corporelles (hors locations financières) pour 6.413K€ (cf. note 7.1) ;
- Les immobilisations financières (retraitées du CICE) pour 3K€.

Autres informations

NOTE
26

Effectifs du Groupe

26.1 Effectifs en 2014

Salariés permanents	2014	2013
Cadres	553	534
Employés	1 860	1 771
TOTAL	2 413	2 305
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	46 457	42 517
TOTAL GENERAL	48 870	44 822

Les effectifs intérimaires sont mentionnés équivalent temps plein

26.2 Comparatif

CADRES		EMPLOYÉS		OUVRIERS		TOTAL	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
858	868	11 086	9 657	36 926	34 297	48 870	44 822

NOTE
27

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

27.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2014, s'élève à 1.082K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales
Salaires et avantages à court terme	1.041	358
Avantages postérieurs à l'emploi	41	
Autres avantages à long terme		
Paiement en actions		
TOTAL	1.082	358

27.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction, hormis les indemnités prévues à la convention collective concernant les salariés Administrateurs, soit 41K€ et faisant l'objet d'une provision décrite à la note n°14.2.

27.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2014 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

27.4 Autres informations

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 462K€, le dépôt de garantie à 76K€, le solde à la clôture est nul et les dates d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux) et le 31 août 2015 (parkings).

NOTE
28

Intégration fiscale

PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE DU GROUPE SYNERGIE EN 2014

SYNERGIE
 SYNERGIE CONSULTANTS
 DIALOGUE ET COMPETENCES
 AILE MEDICALE
 ICG (intégration à compter de 2012)
 INTERSEARCH FRANCE (intégration à compter de 2012)
 SYNERGIE PROPERTY (intégration à compter de 2012)

Le régime d'intégration fiscale n'a eu aucun impact significatif sur les comptes de l'exercice.

NOTE
29

Engagements et passifs éventuels

29.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les banques ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de ses clients pour 67.907K€ en France et 14.014K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2014.

29.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élevaient à 1.552K€ au 31 décembre 2014.

Etat des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Engagements sur locations simples

L'échéancier détaillant les engagements minimums de loyers et converti sur la base de la trésorerie décaissée et des taux de change à la clôture, non actualisés et indexés aux derniers taux connus, à partir de janvier 2014 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1an	< 1an<<5ans	>5ans	2014	2013
Engagements sur locations simples France	3.481	2.274		5.755	6.388
Engagements sur locations simples filiales étrangères	4.362	9.430	2.273	16.066	15.762
TOTAL	7.843	11.705	2.273	21.821	22.150

Le montant des paiements comptabilisés en charges au titre des contrats de location simple s'élève en 2014 à 11.336K€.

Droit individuel à la formation (DIF)

Compte tenu des évolutions législatives, le Groupe n'a plus d'engagement au titre du Droit Individuel à la formation.

Aucune action de la société n'est nantie

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Aucun événement autre que ceux mentionnés précédemment n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

NOTE
30

Evènements postérieurs au 31 décembre 2014

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes 2014 n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	FIGESTOR				JM AUDIT & CONSEILS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
○ Emetteur	218	214	84	83	218	214	100	100
○ Filiales intégrées globalement	42	45	16	17				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
○ Emetteur	8	7		~		~		~
○ Filiales intégrées globalement				~		~		~
Sous-total	268	266	100	100	218	214	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social, autres		~		~		~		~
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	268	266	100	100	218	214	100	100

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Synergie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.3 de l'annexe « Evolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à Synergie ».

II.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation des actifs immobilisés

Les notes 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5 et 1.2.7 de l'annexe précisent les modalités d'estimation des éléments de l'actif immobilisé dont les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Nous avons revu le caractère approprié et raisonnable des variables et hypothèses utilisées dans le cadre des tests de pertes de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée notamment sur l'analyse de la sensibilité.

L'incidence des tests de dépréciation et de sensibilité est mentionnée dans la note 5 de l'annexe.

Reconnaissance des produits

La note 1.2.8 de cette annexe précise les méthodes de reconnaissance des produits mis en place par le Groupe afin d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Abdoullah LALA

Gérard PICAULT

Pierre LAOT

Frédéric FARAÏT

Comptes sociaux

DONNÉES FINANCIERES

- Bilan de Synergie SA avant affectation
- Compte de Résultat de Synergie SA
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

IV. COMPTES SOCIAUX

DONNEES FINANCIÈRES

1 Bilan de Synergie SA avant affectation

ACTIF En milliers d'euros	NOTES N°	2014			2013
		BRUT	DEPREC.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques		5.652	3.657	1.995	1.825
Fonds commercial, droit au bail		3.574	207	3.367	3.367
Immobilisations en cours		123		123	302
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	9.349	3.864	5.485	5.494
Immobilisations corporelles					
Terrains		110		110	110
Constructions		1.133	599	533	597
Autres immobilisations corporelles		14.770	11.221	3.549	3.925
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	16.012	11.820	4.192	4.632
Immobilisations financières					
Participations		86.041	1.503	84.537	84.538
Créances rattachées à des participations		8.210	69	8.141	9.141
Autres titres immobilisés		23	13	9	10
Prêts		62		62	93
Autres immobilisations financières		5.034		5.034	4.681
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	99.370	1.585	97.784	98.463
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9	124.731	17.269	107.462	108.589
ACTIF CIRCULANT					
Avances, acomptes versés / commandes		879		879	517
Créances clients et comptes rattachés	6/10	208.701	11.387	197.314	204.213
Autres créances	10/11	100.469	241	100.228	78.871
Valeurs mobilières de placements	12	45.208		45.208	11.349
Disponibilités		787		787	4.033
TOTAL ACTIF CIRCULANT		356.043	11.628	344.415	298.983
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		764		764	821
Ecart de conversion actif	8/18	2.415		2.415	3.638
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL ACTIF		483.953	28.898	455.055	412.031

PASSIF	NOTES	2014	2013
En milliers d'euros	N°		
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale	13.2	9.443	7.645
Réserves réglementées		3.215	3.364
Autres réserves		5.555	5.407
Report à nouveau		31.646	4.683
RESULTAT DE L'EXERCICE		44.648	35.967
Provisions Réglementées		2.625	2.541
CAPITAUX PROPRES	13	218.942	181.417
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		3.670	4.677
Provisions pour charges		-	44
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7/14	3.670	4.721
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	1.392	37
Emprunts et dettes financières diverses	15	20.924	20.940
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5.842	5.981
Dettes fiscales et sociales		200.962	195.961
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	555	533
Autres dettes		2.690	2.407
TOTAL DETTES	16	232.364	225.859
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		4	
Ecart de conversion passif	8/18	74	34
TOTAL PASSIF		455.055	412.031

2 Compte de résultat de Synergie SA

En milliers d'euros	NOTES N°	2014	2013
Produits d'exploitation			
Production de services		881.809	836.904
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		167	324
Reprises d'amortissements, transferts de charges		11.637	9.481
Autres produits		2.214	1.932
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19/20	895.827	848.641
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		33.918	36.180
Impôts, taxes et versements assimilés		38.534	36.239
Salaires et traitements	21	607.773	574.853
Charges sociales		167.159	165.980
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1.767	1.683
Dotations aux provisions sur actifs circulants		1.717	3.846
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		3.963	1.056
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		854.832	819.837
RESULTAT D'EXPLOITATION		40.995	28.804
Produits financiers			
De participations		7.101	7.442
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
D'autres intérêts et produits assimilés		156	142
Reprises sur provisions et transferts de charges		1.224	3.666
Différences positives de change		4	9
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		28	25
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		8.513	11.284
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	444
Intérêts et charges assimilés		965	3.314
Différences négatives de change		2	13
TOTAL CHARGES FINANCIERES		967	3.771
RESULTAT FINANCIER	22	7.546	7.513
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		48.541	36.317
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		2	13
Sur opérations en capital		208	64.670
Reprises sur provisions et transferts de charges		1.100	5.759
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1.310	70.442
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		73	62
Sur opérations en capital		350	64.776
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.357	1.631
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1.780	66.469
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23	(469)	3.973
Impôt sur les bénéfices	24	3.424	4.323
Participation des salariés		-	-
Total des produits		905.650	930.367
Total des charges		861.002	894.400
RESULTAT NET		44.648	35.967

3 Tableau des flux de trésorerie de Synergie SA

En milliers d'euros	2014	2013
Résultat net	44.648	35.967
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Plus-values de cessions	152	(4.144)
- Amortissements et provisions (nets de reprises)	(1.510)	453
- Autres produits et charges ne générant pas de flux de trésorerie à CT (1)	(13.314)	(17.406)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	29.976	14.870
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	7 258	(1.589)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	37.234	13.281
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1.351)	(1.692)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations financières	(419)	(9.218)
Cessions d'immobilisations financières	1.000	4.841
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(770)	(6.069)
Dividendes versés aux actionnaires	(7.207)	(7.201)
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	(3.136)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(7.207)	(10.337)
VARIATION DE TRESORERIE	29.257	(3.125)
Trésorerie à l'ouverture	15.346	18.471
Trésorerie à la clôture	44.603	15.346

(1) part du CICE non imputable en 2014 déduction faite de la part non imputable de 2013 encaissée en 2014

(2) les dividendes reçus des filiales sont considérés comme des flux liés à l'activité

4 Annexe au bilan et au compte de résultat de SYNERGIE SA

Faits caractéristiques de l'exercice

Le CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mis en place à compter de janvier 2013 et calculé sur les salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le SMIC auxquels est appliqué le coefficient de 6% (il était de 4% en 2013) a été imputé sur les charges sociales conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

La créance de CICE est inscrite au bilan en Impôt sur les bénéfices (poste « autres créances »). Le montant du CICE qui ne sera pas imputé au cours de l'exercice 2015 est affecté à plus d'un an.

Principes, règles et méthodes comptables

NOTE
1

Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales établies :

- par le Code de Commerce (Articles L123-12 à L123-23)
- par le Plan Comptable Général (Règlement n° 2014-03 de l'ANC)

NOTE
2

Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, en ce qui concerne les actifs incorporels et corporels ainsi que les actifs financiers autres que les titres de participation, la société a opté pour une comptabilisation en charges.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.

NOTE
3**Durée d'utilisation des immobilisations**

NATURE DE L'IMMOBILISATION	DUREE	
	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	4 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

NOTE
4**Immobilisations incorporelles**

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dit et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles, qui présentent des indices de pertes de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation.

Le poste « Immobilisations en cours » pour 123K€ correspond à des développements de logiciels.

NOTE
5**Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment à partir des flux futurs de trésorerie et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale.

La note n°33 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SA :

- a acheté 216 994 actions au cours moyen de 17,950€,
- a vendu 215 543 actions au cours moyen de 18,002€.

SYNERGIE a également acheté 17 836 actions en 2014, hors contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, SYNERGIE SA détient :

- par l'intermédiaire de ce contrat 16 951 actions propres achetées à un prix moyen de 18,15€, soit 308K€,
- 352 463 actions achetées, hors contrat de liquidité, à un prix moyen de 9,39€, soit 3.309K€, ce qui représente 1,45% du capital.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (Article 221-6).

Le cours de l'action au 31 décembre 2014 s'élève à 18,65€.

NOTE
6

Créances et reconnaissance des produits

6.1 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SA, la dépréciation pourra alors ne pas être constatée si la filiale concernée satisfait à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

NOTE
7

Provisions

Conformément à l'article 214-25 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Le montant des provisions est arrêté après l'obtention de l'avis de ses Conseils.

NOTE
8

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Notes annexes au bilan de Synergie SA

NOTE
9

Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	4.859	801	8	5.652
Fonds commercial, droit au bail	3.574			3.574
Immobilisations en cours	302	114	293	123
Total immobilisations incorporelles	8.735	915	301	9.349
Immobilisations corporelles				
Terrains	110	-	-	110
Constructions	1.133	-	-	1.133
Installations, matériels et outillage	-			-
Autres immobilisations corporelles	14.628	753	612	14.769
Total immobilisations corporelles	15.871	753	612	16.012
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	95.250		1.000	94.250
Autres titres immobilisés	23	-		23
Prêts	94		31	63
Autres immobilisations financières	4.681	421	68	5.034
Total immobilisations financières	100.048	421	1.099	99.370
TOTAL	124.654	2.089	2.012	124.731

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 801K€ correspond pour 788K€ à l'acquisition de logiciels et pour 5K€ à l'augmentation de la marque.

En ce qui concerne les diminutions des immobilisations incorporelles à hauteur de 8K€ et 293K€, elles relèvent respectivement du poste « Logiciels ».

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 477K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers*,
- 276K€ d'acquisitions de nouveaux matériels et de mobilier de bureau.

Immobilisations financières

La diminution des créances rattachées aux participations correspond à un remboursement de la filiale SYNERGIE HUMAN RESOURCES BV.

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2014	Augmentation	Diminution Sorties - Reprises	Montants au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	3.034	626	3	3.657
Fonds commercial, droit au bail	207			207
Total immobilisations incorporelles	3.241	626	3	3.864
Immobilisations corporelles				
Constructions	535	64		599
Installations, matériels et outillage				
Autres immobilisations corporelles	10.703	1.077	559	11.221
Total immobilisations corporelles	11.238	1.141	559	11.820
TOTAL	14.479	1.767	562	15.684
Immobilisations financières				
Titres de participation	1.503			1.503
Autres titres immobilisés	82			82
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	1.585			1.585
TOTAL	16.064	1.767	562	17.269

NOTE
10

Créances

En milliers d'euros	Montants bruts	Provisions & Amortissements	Montants nets 2014	Montants nets 2013
Clients et comptes rattachés	208.701	11.387	197.314	204.213
Autres créances	100.469	241	100.228	78.856
TOTAL	309.170	11.628	297.542	283.069

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 4.901K€ dans le poste autres créances.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°18).

NOTE
11

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	8.210	9.210			8.210	9.210
Prêts	62	93	62	93		
Autres immobilisations financières	5.034	4.681			5.034	4.681
Total actif immobilisé	13.306	13.984	62	93	13.244	13.891
Actif circulant						
Client douteux ou litigieux	14.450	18.142			14.450	18.142
Autres créances clients	194.251	199.555	194.251	199.555		
Personnel	59	48	53	42	6	6
Organismes sociaux	5.007	6.617	5.007	6.591		25
Impôts sur les bénéfices	34.504	21.971	3.784	4.564	30.720	17.406
Taxe sur la valeur ajoutée	803	873	803	873		
Autres impôts	2.803	2.690		-	2.803	2.690
Groupe et associés	56.924	46.517	56.924	46.517		
Débiteurs divers	370	396	155	181	215	215
Total actif circulant	309.170	296.810	260.976	258.323	48.195	38.486
Charges constatées d'avance	764	821	764	821		
TOTAL	323.240	311.614	261.802	259.237	61.438	52.377

Intégrés aux créances, les produits à recevoir de l'exercice 2014 représentent 16.470K€ avec respectivement :

En milliers d'euros	
Clients et comptes rattachés dont :	8.508
Clients - factures à établir hors Groupe	6.092
Clients - factures à établir Groupe	2.416
Autres créances dont :	7.962
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	144
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	4
Personnel - produits à recevoir	
Organismes sociaux - produits à recevoir	105
Organismes de formation - produits à recevoir	4.901
Etat - Impôts et taxes	2.803
Autres créances	5

NOTE
12

Placements

En milliers d'euros	2014	2013
Valeurs mobilières de placement	43.308	9.449
Dépôts et comptes à terme	1.900	1.900
TOTAL	45.208	11.349

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des OPCVM monétaires.

Le cours de clôture au 31 décembre 2014 a fait apparaître une plus-value latente non significative.

Les dépôts et comptes à terme ont des durées d'un mois maximum.

NOTE
13

Capitaux propres

13.1 Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 24 362 000 actions de 5€, soit un capital de 121.810K€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2014	TOTAL 2013
Capitaux propres d'ouverture	121.810		21.098	35.967	2.542	181.417	152.727
Réduction de capital						-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2013			28.761	(35.967)		(7.206)	(7.201)
Résultat de l'exercice				44.648		44.648	35.967
Mouvements des provisions réglementées					83	83	(76)
Capitaux propres de clôture	121.810	-	49.859	44.648	2.625	218.942	181.417

Au cours de l'exercice 2014, il a été procédé à une distribution de dividendes à hauteur de 7.308K€, les dividendes non distribués, afférents aux actions propres, étant affectés en report à nouveau pour 101K€, soit une distribution nette de 7.207K€

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une « Réserve réglementée » de 3.215K€ correspondant à la réserve pour actions propres.

NOTE
14

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2013	Augmentation	Diminution	2014
Risques sociaux et fiscaux	1.020	427	226	1.221
Autres risques	3.701	26	1.278	2.449
TOTAL	4.721	453	1.504	3.670

Au 31 décembre 2014, la provision pour risque de change s'élève à 2.415K€ intégrée dans les autres risques.

NOTE
15**Emprunts et dettes financières**

En milliers d'euros	2014	2013
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1.392	37
Dettes financières diverses	20.924	20.940
TOTAL	22.316	20.977

L'entreprise n'a plus d'emprunts auprès des établissements de crédit depuis octobre 2013.

NOTE
16**Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <<5 ans		>5 ans	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Emprunts de dettes auprès des établissements de crédit :								
<i>Emprunts, dettes - à 1 an maximum</i>	1.392	37	1.392	37				
<i>Emprunts, dettes - à plus de 1 an</i>	-	-	-	-				
Emprunts et dettes financières divers	2.950	4.952	449	1.958	2.501	2.994		
Groupe et associés	17.974	15.989	17.974	15.989				
Fournisseurs et comptes rattachés	5.842	5.981	5.842	5.981				
Dettes fiscales et sociales	200.962	195.961	200.962	195.961				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	555	533	555	533				
Autres dettes	2.689	2.407	2.689	2.407				
Sous-total	232.364	225.860	229.863	222.866	2.501	2.994	-	-
Produits constatés d'avance	4	-	4	-				
TOTAL	232.368	225.860	229.867	222.866	2.501	2.994	-	-

Le délai moyen des règlements fournisseurs est de 49 jours.

Intégrées aux dettes, les charges à payer de l'exercice 2014 représentent 45.757K€ avec respectivement :

En milliers d'euros	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35
Dont Intérêts courus sur emprunts	35
Agios bancaires	
Emprunts et dettes financières	46
Dont Intérêts courus sur participation des salariés	46
Dettes fournisseurs	4.772
Dont Fournisseurs - facture non parvenues hors Groupe	3.624
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe	667
Fournisseurs d'immobilisations	481
Dettes fiscales et sociales	40.392
Dont Personnel et comptes rattachés	12.737
Organismes sociaux	7.593
Etat - Impôts et taxes	20.062
Autres dettes	512
Dont Clients - avoirs à établir hors Groupe	480
Clients - avoirs à établir Groupe	32

NOTE
17**Dettes sur immobilisations**

En milliers d'euros	2014	2013
Dettes sur titres de participation	-	3
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	555	531
TOTAL	555	534

NOTE
18**Écarts de conversion actif et passif**

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêt sur le solde des comptes courants des filiales ACORN (SYNERGIE) UK, ACORN RECRUITMENT (Royaume-Uni), SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL (Canada) et SYNERGIE SUISSE.

L'écart de conversion actif soit 2.415K€ est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT ; l'écart de conversion passif soit 74K€ concerne SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL.

Notes annexes au compte de résultat de Synergie SA

NOTE
19

Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2014	2013
CA France	880.165	835.529
CA Export	1.645	1.374
TOTAL	881.809	836.903

Le chiffre d'affaires réalisé en France comprend les facturations au titre de l'activité placement pour 2.546K€.

NOTE
20

Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2014	2013
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	167	324
Reprises sur amortissements et provisions	3.814	1.087
Transferts de charges	7.824	8.393
Redevances de marques	2.125	1.810
Autres produits de gestion courante	89	122
TOTAL	14.019	11.736

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
Transferts de charges sur rémunérations	5.424	5.856
Transferts de charges sur assurances	535	931
Transferts de charges sur achats non stockés	780	1.092
Transferts de charges sur locations	408	401
Transferts de charges sur autres services	677	113
TOTAL	7.824	8.393

NOTE
21

Charges de personnel

En milliers d'euros	2014	2013
Salaires et charges	607.773	574.853
Charges sociales	167.159	165.979
Participation des salariés		-
TOTAL	774.932	740.832

Le CICE est inclus dans les charges sociales.

NOTE
22**Résultat financier**

En milliers d'euros	2014	2013
Dividendes	6.497	6.985
Intérêts sur comptes courants filiales	378	223
Intérêts sur emprunts à L&MT auprès des établissements de crédit	(27)	(67)
Intérêts sur participation aux résultats	(88)	(153)
Frais financiers nets sur opérations bancaires à court terme et divers	(572)	(37)
Revenus des valeurs mobilières de placement	102	95
Autres produits financiers	81	73
Perte sur cession de créance		
Dotations et reprises de provisions sur titres		(38)
Dotations et reprises de provisions sur compte courant		127
Dotations et reprises de provisions sur actions propres		724
Dotations et reprises sur écarts de conversion	1.224	(375)
Gains (pertes) de change	2	(4)
Escomptes accordés	(50)	(41)
RESULTAT FINANCIER	7.547	7.513

NOTE
23**Résultat exceptionnel**

En milliers d'euros	2014	2013
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(73)	(62)
Sur opérations en capital	(350)	(64.776)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.357)	(1.631)
Total des charges exceptionnelles	(1.780)	(66.469)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2	13
Sur opérations en capital	208	64.670
Reprises sur provisions et transferts de charges	1.100	5.759
Total des produits exceptionnels	1.310	70.441
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(470)	3.973

NOTE
24**Impôt sur les bénéfices**

En milliers d'euros	2014	2013
Sur le résultat courant	3.674	2.796
Sur le résultat exceptionnel	(174)	1.511
Sur la participation aux bénéfices		
Résultat de l'intégration fiscale	(76)	16
TOTAL	3.424	4.323

NOTE
25

Situation fiscale différée

Il apparaît temporairement (contribution sociale de solidarité, participation aux bénéficiaires et écart de conversion passif de l'exercice) une créance latente de 1.488K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles.

Il existe par ailleurs une dette latente de 998K€ liée aux provisions réglementées.

Autres informations sur SYNERGIE SA

NOTE
26

Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SA.

26.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 261K€.

26.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2014, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SA en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

26.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2014, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

NOTE
27

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société à raison de leurs fonctions dans les entreprises liées.

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 493K€, le dépôt de garantie à 76K€, le solde à la clôture est nul et les dates d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux), le 31 août 2015 (parkings) et le 17 décembre 2021 (locaux).

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

NOTE
28**Effectifs de la société à la clôture de l'exercice**

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2014	2013
Cadres et assimilés	371	237	608	524
Employés	721	5 509	6 230	5 514
Ouvriers		17 207	17 207	17 308
TOTAL	1 092	22 953	24 045	23 346

NOTE
29**Intégration fiscale**

SYNERGIE S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1er janvier 1991, et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2014 :

- SYNERGIE S.A. (société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
- DIALOGUES ET COMPETENCES (intégration à compter de 1993)
- AILE MEDICALE (intégration à compter de 2000)
- SYNERGIE CONSULTANTS (intégration à compter de 2000)
- ICG (intégration à compter de 2012)
- INTERSEARCH FRANCE (intégration à compter de 2012)
- SYNERGIE PROPERTY (intégration à compter de 2012)

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

NOTE
30**CICE**

SYNERGIE a principalement utilisé le CICE pour financer des actions d'investissement, de formation, de recrutement et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE
31**Engagements hors bilan**

En milliers d'euros	2014	2013
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	1.552	1.668
Contreparties cautions travail temporaire	6.012	5.703
Droit individuel à la formation (DIF)		6.514
Engagements complémentaires sur acquisition de titres	1.664	1.635
Cautionnements sur prêts immobiliers	9.794	6.722
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	5.355	5.695
TOTAL	24.377	27.937
Engagements reçus		
Garantie BNP	66.671	65.031
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après ab. de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
d'EURYDICE PARTNERS si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
TOTAL	69.110	67.470

Compte tenu des évolutions législatives, il n'y a plus d'engagement au titre du Droit Individuel de Formation.

La garantie travail temporaire 2015/2016, assise sur un chiffre d'affaires de 878.329K€ devrait s'élever à 70.266K€.

En milliers d'euros	2014	2013
Engagements liés aux locations financements		
Immobilisations brutes	1.655	1.075
Amortissements cumulés	677	189
Dotations de l'exercice	488	65
Reprises de l'exercice		2.613
Augmentation des engagements de l'exercice	580	1.046
Diminution des engagements de l'exercice	460	704
Redevances restant à payer	1.018	897

Sur l'exercice 2014, la ventilation à moins d'un an et de un à cinq ans des engagements relatifs aux crédits-baux et locations-financement s'élève respectivement à 523K€ et 495K€.

Les indemnités de départ en retraite et de fin de carrière vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 2.606K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une compagnie d'assurance couvre à hauteur de 51K€ cet engagement au 31 décembre 2014.

NOTE
32**Engagements et passifs éventuels**

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans la note 14) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

NOTE
33**Information sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation**

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	84.537	
Créances rattachées	8.141	
Prêts		
Autres immobilisations financières	6	
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et rattachées	3.661	
Autres créances	56.925	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	17.973	
Avances sur commandes reçues		
Dettes fournisseurs et rattachées	601	
Dettes sur immobilisations et rattachées	416	
Autres dettes		
Produits de participation	6.497	
Autres produits financiers	605	
Charges financières	227	
Abandons de créances		

NOTE
34**Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SA exercice clos le 31.12.2014**

SYNERGIE SA est la société consolidante du groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIETES					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	72	672	99,93	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	(282)	99,93	5.000	5.000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	6.809	85,00	3.437	3.437
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	30.243	100,00	7.911	7.911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne) (1)	40.000	24.399	100,00	64.561	64.561
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				3.246	1.743
TOTAL				86.041	84.538

(1) SIES est une holding détenant les participations dans les autres filiales étrangères du Groupe

En milliers d'euros	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2014	Résultat net exercice 2014	Dividendes encaissés par SYNERGIE en 2014
SOCIETES					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE			15.782	445	315
SYNERGIE PROPERTY	564	5.148	910	355	-
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	11.084		173.465	2.424	935
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)		1.620	177.012	5.908	4.950
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	-	1.526	-	652	-
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations		53.485	7.512		297
TOTAL		65.133	15.806		6.497

NOTE
35**Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement survenu postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'établissement des comptes n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

V. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE SYNERGIE S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SYNERGIE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants faisant l'objet d'informations dans l'annexe :

- Le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » précise les modalités de comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE). Nous avons vérifié le caractère approprié de ce mode de comptabilisation.

- La note 5 de l'annexe mentionne les modalités d'évaluation des titres de participation conformément aux dispositions de l'article 221-3 du Plan comptable général. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les hypothèses retenues.
- La note 6 de l'annexe précise les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances. Nous avons vérifié le caractère approprié des hypothèses et revu les modalités de calcul mises en oeuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

JM AUDIT ET CONSEILS

FIGESTOR

Abdoullah LALA

Gérard PICAULT

Pierre LAOT

Frédéric FARAÏT

VI. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Paris, le 8 avril 2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Daniel AUGEREAU

Président Directeur Général